



Faculté des sciences
économiques, sociales
et des territoires

 Université
de Lille

Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie à Lille

Master de Sciences Technologies

Mention Urbanisme et Aménagement

Spécialité : Conception et Maîtrise d'Ouvrage Alternative

La mobilisation citoyenne dans un contexte de transitionS

Tutrice professionnelle : Zoé BREVIÈRE

Tuteur universitaire : Denis DELBAÈRE

Organisme d'accueil : Ville de Lille

Feven BELLIER

Année universitaire 2023/2024

Bellier, Feven., 2024, **Les mobilisations citoyennes dans un contextes de transtionS**. Institut d'Aménagement et Urbanisme de Lille, Université de Lille 1, mémoire de fin d'étude du Master AUDT, spécialité Conception et Maîtrise d'Ouvrage Alternatif.

Mots clefs : transitions, renouvellement urbain, initiatives citoyennes, écologie populaire, processus participatif

Key words : transitions, urban renewal, citizen initiatives, popular ecology, participatory process

Résumé : Ce mémoire interroge la capacité de mobilisation des habitants et leur rôle effectif dans le cadre des politiques de renouvellement urbain, en particulier au sein des quartiers populaires. À travers l'analyse critique des dispositifs mis en place, notamment le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), nous explorerons les limites de la participation citoyenne dans ces processus, tout en examinant des alternatives émergentes, portées par des projets urbains plus démocratiques.

Summary : This dissertation examines the capacity of local residents to be mobilised and their effective role in urban renewal policies, particularly in working-class neighbourhoods. Through a critical analysis of the measures put in place, in particular the New National Urban Renewal Programme (NPNRU), we explore the limits of citizen participation in these processes, while examining emerging alternatives, driven by more democratic urban projects.

Table des matières

Remerciements	3
Introduction	4
I. L'enjeu de la transition dans les quartiers politiques de la ville	6
A. Les quartiers prioritaires, principaux lieux d'expression des inégalités socio-économiques et environnementales	6
B. Une prise en main politique de la transition à travers des dispositifs nombreux dans le cadre de la politique de la ville.....	12
C. Développement d'une "écologie populaire" contestataire en marge des institutions traditionnelles	20
II. Un levier institutionnel phare de la transition écologique dans les quartiers populaire : le Nouveau Programme Nationale pour le Renouvellement Urbain (NPNRU)	23
A. L'ANRU : un outil national en faveur du renouvellement urbain avec une visée assumée sociale et environnementale.....	23
B. Une participation habitante mise à mal dans ces projets ANRU.....	28
C. Etude de cas : un dispositif institutionnel lillois en faveur de la santé environnementale : le Quartier à Santé Positive Concorde	33
III. Une démarche du projet urbain à repenser sous le prisme d'une transition écologique et solidaire mais également social	37
A. Une approche techniciste du projet à remettre en perspective au regard de projets urbains plus sociaux	37
B. L'Alma Gare : une proposition de projet alternatif découlant d'une contestation citoyenne d'un projet urbain jugé arbitraire	41
Conclusion	45
Bibliographie	46
Annexes	52

Remerciements

Je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères aux personnes suivantes qui ont contribué au succès de mon stage et qui m'ont aidée lors de la rédaction de ce mémoire :

Denis DELBAERE, mon tuteur de mémoire de l'Université de Lille, pour vos remarques pertinentes tout le long de ma réflexion, pour votre patience et votre compréhension.

Je remercie toute l'équipe de la Mission Rénovation Urbaine de m'avoir accueillie avec tant de gentillesse et de patience ! Vous n'en avez rendu mon séjour chez vous que plus agréable et très instructif !

Zoé BREVIERE, ma tutrice de stage à la Ville de Lille, pour ta gentillesse, ton humour, ta confiance et ta patience, pour les moments de complicité, merci pour tout !

Noureddine FARSI, pour toutes nos discussions très intéressantes (même si nous n'avons pas réussi à trouver de terrain d'entente pour certaines !), pour le partage de tes opinions et idées qui m'ont inspiré certaines réflexions par la suite. Merci d'avoir répondu à chacune de mes interrogations avec patience (certaines étaient réitérées), merci infiniment pour ton accueil toujours chaleureux à la Maison de Projet !

Saâra DELEBARRE, pour tes visites quotidiennes au bureau qui font chaud au coeur, merci pour ta gentillesse et ta compassion !

Lorenzo BARONICK, de m'avoir si bien accueilli et d'avoir pris le temps de m'expliquer énormément de choses (parfois plusieurs fois !) et de t'être assurés que je comprenais bien les l'intégralité des enjeux des quelques réunions qu'on a fait ensemble !

Nina COLOMBO, pour tes remarques enrichissantes, ta gentillesse et de m'avoir toujours accordé ton attention lorsque j'avais une question, merci de m'avoir fait sentir de ne pas hésiter à te déranger !

Hervé FRYSS, pour ton humour, pour ton temps et tes nombreux éclaircissements quand je ne maîtrisais pas le sujet, merci pour ta curiosité !

Merci également à Cécile VERVACKE d'avoir toujours essayé de m'inclure dans des visites et réunions que tu pensais qui m'auraient intéressées, merci beaucoup pour ton énorme gentille !

Un grand merci également à toutes les personnes que je retrouve souvent à la Maison du Projet qui ont rendu agréable chaque jour travaillé là-bas !

Introduction

Les quartiers populaires, souvent stigmatisés pour leurs difficultés socio-économiques, se trouvent aujourd'hui au cœur des stratégies de renouvellement urbain. En effet, dans un contexte d'augmentation continue des inégalités environnementales et face à l'impératif de transitionS (écologique, énergétique, urbaine...) auquel nos sociétés font fassent, ces territoires apparaissent comme étant des laboratoires de transformation et d'expérimentation, où se cristallisent les ambitions de justice sociale et climatique mais également d'excellence environnementale et énergétique. Cependant, il serait pertinent de nous demander en prenant en compte la réalité de leur territoire et des politiques de l'aménagement, dans quelles mesures ces derniers peuvent-ils réellement participer à leur propre transformation ? Seront-ils acteurs ou voyeurs des mutations s'opérant dans leur périmètres ? Quel est donc le pouvoir d'agir des individus au sein de ces projets, face à des politiques publiques pilotées par des logiques institutionnelles souvent technocratiques ?

Par ailleurs, les projets de renouvellement urbain actuels découlent d'une politique volontariste de restructuration urbaine. Sous couvert d'améliorer les conditions de vie et de répondre aux défis écologiques, ces programmes visent à modifier en profondeur le tissu urbain et social des quartiers populaires. Motivés par des objectifs de performances environnementales et énergétiques la plupart du temps pouvant être retrouvés dans les documents cadres des villes et agglomérations (tel le Pacte Lille bas Carbone), il serait intéressant de questionner en parallèle leur plus-value sociale réelle pour les habitants actuels de ces quartiers. En effet, la standardisation généralisée des modes d'intervention/construction dans un projet urbain - volonté très noble étant donné qu'elle voue à diminuer les coûts environnementaux de ces projets à une échelle intéressante - ne risquerait-elle pas d'étouffer la créativité urbaine au profit de solutions uniformisées ?

Si des prérogatives environnementales sont nécessaires pour faire face en grand nombre aux défis du changement climatique, cette approche normalisée tend à privilégier des solutions pouvant souvent être basées sur des technologies de pointe. Or, ces technologies ne laissent que peu de place aux alternatives plus simples, plus locales (tout aussi efficaces mais plus important, : plus appropriées). Cette standardisation pousserait les acteurs de l'aménagement (si ce n'est les villes) à reproduire les mêmes modèles urbains, sans tenir compte des

spécificités locales ni des initiatives créatives qui émergent des territoires eux-mêmes. Là où l'innovation pourrait naître serait des démarches plus participatives.

Cette tension entre la nécessité de répondre aux impératifs écologiques et le besoin de conserver une forme de créativité dans les projets urbains pose une question centrale : jusqu'à quel point peut-on concilier standardisation environnementale et singularité urbaine ? Comment éviter que ces projets ne deviennent des copies conformes, sans âme, où l'innovation citoyenne est marginalisée ? Ces interrogations sont d'autant plus cruciales lorsque l'on sait que la participation habitante, censée être au cœur des projets de renouvellement urbain, est souvent reléguée au second plan et cela prend encore plus son sens de nos jours au vu du contexte politique actuel.

C'est pourquoi cette étude porte sur les mobilisations citoyennes dans les projets de renouvellement urbain impulsés par les exigences de transition. Après avoir caractérisé ce que représente la transition dans les quartiers prioritaires, nous nous pencherons sur le NPNRU, dispositif privilégié d'intervention spatiale sur les dysfonctionnements socio-économique que subissent ces quartiers et qui est responsable d'importantes contradictions entre participation citoyenne et innovation urbaine. Enfin, nous terminerons l'analyse avec des modalités de projet moins technocrates et/ou en rupture avec.

La problématique centrale de ce travail sera donc la suivante : dans un contexte de renouvellement urbain fortement institutionnalisé, quel est le pouvoir d'agir des individus, et notamment des habitants des quartiers populaires, face à des projets qui les concernent directement ? Et, face à la standardisation imposée par les documents cadres, comment redonner une place à la créativité dans ces projets ?

I. L'enjeu de la transition dans les quartiers politiques de la ville

A. Les quartiers prioritaires, principaux lieux d'expression des inégalités socio-économiques et environnementales

Les quartiers politiques de la ville (aussi appelés QPV) constituent un des principaux territoires sur lesquels nous pouvons observer l'application d'une forte politique public s'inscrivant dans une volonté de transition, entendue ici comme étant un changement profond d'un système - naturel ou humain - et qui induit, *de facto*, une recomposition spatiale du milieu dans lequel elle s'opère (Géoconfluence, 2021).

En effet, ces QPV résultent de ce que l'on appelle la géographie prioritaire, processus consistant à l'identification et à la délimitation des quartiers les plus fragiles du territoire. Pour ce faire, la loi de Programmation pour la Ville et la cohésion urbaine (ou loi Lamy) promulguée le 21 février 2014 détermine deux critères d'identification de ces quartiers : le niveau de revenu par habitant (comparé au revenu médian de l'agglomération dans lequel se situe le quartier concerné) et la densité de population. Ils peuvent donc être définis comme étant une portion du territoire concentrant une population percevant de (très) faible revenu et sur lequel peut être constatée un écart de développement économique et social significatif par rapport aux reste de l'agglomération (Adulm, 2023). Selon l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM), 26 quartiers sont concernés par cette géographie prioritaire à l'échelle de la Métropole Européenne de Lille (MEL) (parmi les 1 513 recensés en France), ce qui représenterait 20% de la population métropolitaine.

Ces QPV se distinguent du reste des quartiers nationaux de par leur importante part de jeunes dans leur population (42% des habitants avaient moins de 25 ans en 2018) mais également par leur considérable part de population évoluant dans le parc privé (environ 47%), et plus précisément dans le parc privé ancien (Adulm, 2023). Le dernier point peut être expliqué par le passé industriel de la région, où plusieurs activités de métallurgie, de textile ou encore de charbon se sont installées dès le début du XIX^{ème} siècle, marquant ainsi le paysage de nombreuses villes du Nord (à titre d'exemple, à Lille, ce sont essentiellement les quartiers de Wazemmes et de Moulins que l'on qualifie de quartiers anciens). Cette activité industrielle - induisant par conséquent une forte concentration de la population ouvrière dans les centres urbains - a mené à l'apparition d'une typologie d'habitation typique de ces quartiers industriels

du nom de courées, qui correspondent à une urbanisation en cœur d'îlot où une ou deux rangées de maisons se font face dans une ruelle privée et dont on y accède par un passage étroit.

Malheureusement, tout comme la majorité des pays européens, la France n'échappe pas au processus global de désindustrialisation de la période 1970-2010 et ses régions concernées en sont grandement affectées. Cette période marque le déclin de ces quartiers populaires, caractérisé par une déstructuration du tissu urbain suite à la sécession de l'activité des sites industriels (laissant ainsi derrière eux des friches urbaines) et, par conséquent, une hausse significative du chômage au sein des classes populaires (Miot, 2013). Les logements ouvriers concernés subissent un processus de dégradation s'étalant au fil du temps, renforcé notamment par une absence de leur mise au normes étant initialement des habitations exigus, peu lumineuse (les logements en courée ayant moins de façade exposées au soleil), etc. Le phénomène de vacance, dû en partie au départ des populations ouvrières suite à la disparition de l'activité industrielle, gangrène également ces quartiers et contribue à la dépréciation de la valeur des biens immobiliers avoisinant, en plus de conférer au secteur une image d'insalubrité. C'est ce cumul des effets négatifs de la désindustrialisation dans ces espaces qui en fait des territoires extrêmement fragilisés où se développe une véritable crise sociale et urbaine accompagnée d'une précarisation massive de la population (Miot, 2013).

Outre l'exemple des quartiers anciens, cas assez spécifiques de la MEL et des agglomérations anciennement industrielles, la typologie la plus commune pour les QPV est l'ensemble d'habitations sociales. Initialement créées sous le nom de HBM (Habitations à Bon Marché) au début du XXème siècle avec la loi Bonnevey de 1912, l'objectif premier de cette démarche association Etat, collectivités territoriales et bailleurs sociaux ; est l'intérêt général par la promotion de la mixité sociale. Les premiers logements construits s'inspirent essentiellement de l'idéologie hygiéniste du baron d'Hausmann (principalement basée sur l'idée de circulation de l'air, la lumière, l'eau et des personnes) et se présentent comme étant des exemples en matière de confort, de qualité architectural et d'équipements socio-culturels (Stébé et al, 2016). Les classes ouvrières, habitant encore à l'époque dans des logements vétustes et insalubres, ainsi que les classes moyennes sont transférées dans ces nouvelles habitations ce qui, à l'époque, était synonyme de promotion sociale au vu de l'amélioration de la qualité de vie qui en découlait (chauffage centrale, eau courante, WC indépendants et intérieurs, ascenseur, vide ordure, ensoleillement des pièces, etc.).

Néanmoins, cette vision va rapidement s'inverser quand, dans un contexte de reconstruction post seconde guerre mondiale, la France est touchée par une crise de logement importante au milieu des années 1950s. L'enjeu est alors de produire du logement rapidement et en masse et c'est à cette époque qu'apparaissent les grands ensembles d'HLM (Habitations à Loyer Modéré), implantés en périphérie des villes dans des quartiers identifiés par les pouvoirs comme étant des Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP) afin d'accueillir les classes populaires. Les politiques de construction sont alors motivées par des logiques de productivité, de rapidité d'exécution et de quantité et font l'impasse sur la qualité architecturale, urbanistique et technique du bâti (Stébé et al, 2016). De ces opérations de grande ampleur en résulte une typologie d'un habitat "satellite", excentrés et mal reliés aux centres-villes possédant une forme urbaine qualifiée de monumentale sous la forme de tours et de barres. Ces logements, élaborés selon des processus de préfabrication et de standardisation suivent le principe du fonctionnalisme, notion phare de l'architecture moderne des Trentes Glorieuses qui attribue à chaque espace une seule fonction (habiter, travailler, se recréer et circuler), donnant ainsi lieu à un zonage territorial. De cette fonction unique d'habitat de ces grands ensembles, couplée aux processus de standardisation et de préfabrication de certains de leurs éléments dont ils dépendent ; de nombreux dysfonctionnements - notamment techniques - n'ont pas tardé à être relevés par les habitants. En effet, dû au manque de qualité technique lors de la construction et au manque d'entretien de la part des bailleurs sociaux, on arrive vite à une situation de mal-logement dans ces HLM où les normes de qualité de vie en termes de confort ne sont pas atteintes (pièces trop exigües, isolations phoniques et thermiques nulles, dégradation rapide des matériaux, problème d'humidité, etc.), où le lien social n'est pas forcément au rendez-vous (notamment dû à l'absence ou à l'insuffisance de lieux de rencontre pour les habitants tels que des bars ou des équipements socio-culturel) et où ces ensemble font face à une situation de surpeuplement (Stébé et al, 2016).

Ainsi, d'objet de promotion sociale, les HLM incarnent donc dès les années 1960s un symbole de stigmatisation sociale et de mal-vivre. Si la politique de peuplement avait réussi à instaurer une certaine mixité social aux débuts des logements sociaux en favorisant leur accès autant aux classes populaires qu'aux classes moyennes, ces dernières n'ont pas tardés à s'inscrire dans un parcours d'ascension sociale (et notamment d'accession à la propriété) et à quitter ces quartiers, induisant ainsi un phénomène de concentration des catégories les plus défavorisées dans ces territoires, ce qui aboutit, à terme, de véritables poches de pauvreté. Certains néologismes commencent même à apparaître dans le but de qualifier ce sentiment de

mal-être que ressentent les locataires, le plus connu étant la “sarcellite”, la maladie des grands ensembles. Il se définit comme étant une “pathologie psychique spécifiques aux résidents de grands ensembles urbains, caractérisée par un mal-être lié à l’environnement construit.” (La langue française, 2024) et est associé au grand ensemble d’habitat social Sarcelles-Lochères, dont la construction s’est terminée en 1976 et qui accueille environ 12 000 logements et qui présente notamment un carence en équipements socio-culturels, sportifs, etc.

C’est notamment dans ce contexte-là de phénomène de paupérisation des QPV et d’absence de performance technique des logements et du constat d’un cadre de vie non-qualitatif (que ça soit en terme de support de lien social ou bien de santé et de loisir via la présence d’espaces verts entre autre) que l’on peut commencer à parler de justice (ou d’injustice, dans ce cas-là) environnementale dans ces territoires. Notion initialement développée aux Etats-Unis au début des années 1980’s suite à une longue série d’évènements ayant pour objet les injustices environnementales que subissaient les communautés ethniques et/ou défavorisées (Lejeune, 2015), la justice environnementale se définit communément comme étant le droit pour toutes personnes de bénéficier d’une protection et d’une application égalitaires des lois et des règlements en matière d’environnement (Géoconfluence, 2024). Plus précisément, et il n’existe pas de définition universelle pour cette notion, mais la justice environnementale s’intéresse aux effet de la répartition des retombées des politiques environnementales et cherche à remédier à des problématiques qui affectent certains groupes ou communautés, des problématiques de l’ordre de l’inégalité d’exposition aux risques environnementaux, l’inégalité dans l’accès aux aménagements environnementaux (OCDE, 2024). Dans le contexte étasunien, ce concept est généralement accompagné de la notion de racisme environnementale, théorisée par les chercheurs Robert Doyle Bullart et Bunyan Bryant, afin de mettre en lumière les effets de causalités existant entre discriminations environnementales et appartenance des communautés les subissant à une minorité ethnique (Naoufal, 2016).

Plusieurs pays ont rapidement repris ce concept en l’adaptant à leur contextes nationaux respectifs. En France, l’aspect “discrimination ethnique” de la justice environnementale à par exemple moins résonné qu’aux USA ou au Canada, non pas qu’elle ne soit pas concernée par cette réalité mais simplement parce que la production de statistiques basées sur l’appartenance ethnique des individus est interdite. Néanmoins, un exemple très parlant peut être mentionné pour remettre sur la table ce type de discrimination : la problématique de l’accueil des

communautés des gens du voyage. Malgré l'existence de 820 places en aires d'accueil sur la métropole lilloise, et bien qu'elles soient équipées du strict minimum en terme de confort (sanitaires, eau courante et électricité, assainissement des eaux usées), cela ne permet pas d'assurer une vie quotidienne qualitative pour ces communautés, notamment dû entre autre à un problème de surpeuplement critique de ces lieux. De plus, la situation géographique de ces aires d'accueil est loin d'être idéale, localisées la plupart du temps à proximité de sites industriels ou d'axes de communication bruyants (périphérique, voies ferrées...). C'est le cas par exemple de l'aire d'accueil d'Hellemmes-Ronchin, située à proximité d'une usine de béton et d'une concasserie de gravats. Cette proximité a pour conséquence d'exposer les occupants à un important risque sanitaire et environnemental dû aux émissions polluantes et aux poussières de ces activités ; plusieurs maladies respiratoires et cutanées ont déjà pu être relevées auprès de ces derniers (asthmes, eczéma, bronchite...) (Alerte et al, 2024). Selon les chiffres du Défenseur des droit, autorité administrative indépendante, 31% des gens du voyage ont fait état de problèmes environnementaux en 2019 sur leur lieu de résidence sous forme de pollution, de suie, de fumée, de poussière, de nuisances olfactives, d'eaux polluées, etc. contre 15% de la population générale. Donc bien que le terme de "racisme environnemental" n'apparaît pas dans les documents et législations officielles publiques, c'est bel et bien une réalité que subissent certaines catégories de la population.

Selon une enquête de l'OCDE sur ce sujet auprès des ces pays membres et non-membres, les critères d'identification des préoccupations de justice environnementale retenues par la France sont les suivants : le niveau de revenu, l'âge, le manques d'accès aux aménités environnementales, le secteur professionnel, le niveau d'enseignement, la composition des ménages et le statut de propriété résidentielle. Parmi les autres critères existant, ne sont pas comptabilisés parmi le manque d'accès aux services publics essentiels, la santé, l'handicap et bien sûr l'origine ethnique/raciale - contrairement aux pays comme les Etats-Unis ou le Canada qui intègrent la totalité de ces critères. Les inégalités environnementales dans l'hexagone sont donc plutôt abordées sous le prisme des dynamiques urbaines et territoriales, en intégrant surtout le facteur de pauvreté (Lejeune, 2015). En effet, les espaces publics souffrant de ce que l'on peut considérer d'une faible qualité environnementale (carence en espaces verts ou espaces de respiration, proximité de sources de pollutions de l'air, logements ne correspondant pas aux normes environnementales, faible présence d'équipement et de services...) sont évités par les classes moyennes et aisées, ce qui mène une concentration dans ces territoires des classes plus précaires ne pouvant se permettre d'habiter ailleurs. De ce fait, ce processus de ségrégation

socio-spatiale induit un processus de ségrégation socio-environnementale étant donné que ce sont les populations les plus précaires qui subissent ces effets négatifs et que nous nous retrouvons dans des situations de cumuls des préjudices environnementaux et sociaux qui mettent en danger les communautés et groupes sociaux les plus fragiles.

Il n'est évidemment pas possible de généraliser les injustices environnementales, qui varient énormément en fonction des groupes, communautés et pays. Cependant, certains éléments ou caractéristique communs peuvent être relevés (et que l'on peut notamment retrouvés dans les QPV) (Schlosberg, 2004) :

- Une inégalité d'exposition aux risques environnementaux et à l'accès à des aménagements environnementaux. On entend par là une exposition à une pollution ponctuelle ou diffuse, aux risques naturels... impactant directement la santé et le bien-être des individus. Une inégalité d'accès aussi aux espaces verts et bleus urbains, qui ont tout de même une fonction d'îlot de fraîcheur et d'assainissement de l'atmosphère. Selon les chiffres de l'OMS, l'exposition à un environnement non sain est responsable de 44% de cas d'asthme chez les populations concernées.
- Une inégalité dans la répartition des coûts et des bénéfices de la politique environnementale. En effet, une amélioration de la qualité de l'environnement n'implique pas forcément que cette amélioration soit répercutée sur toutes les catégories de populations. Il est donc vital d'empêcher aux groupes défavorisés de supporter une part disproportionnée de ces politiques environnementales et climatiques dans un souci d'équité.
- Un obstacle à l'accès à l'information environnementale, à la participation à la prise de décision et aux recours judiciaires. L'enjeu est de rendre l'information en lien avec l'état de l'environnement plus "digeste" et appropriable par tous (contrairement aux discours considérés comme étant trop techniques) et de soutenir les actions d'éducation environnementale qui vont dans ce sens. Au niveau de la participation, l'enjeu est de rendre cette dernière plus flexible et appropriable encore une fois, les modalités même de ce processus pouvant être un obstacle et attirant souvent les mêmes profils d'individus (personnes âgées, bon niveau d'éducation, aisé).

Par conséquent, pour revenir à la question des QPV, du fait de leur composition sociale actuelle, l'état technique de leur bâti, leur cadre de vie non-qualitatif, leur situation géographique - induisant pour la plupart des nuisances environnementales -, ces quartiers

populaires se trouvent être extrêmement vulnérables d'un point de vue social et environnemental. C'est pour ces raisons qu'il existe un réel enjeu de transitions sur ces territoires, enjeu reconnu et approprié par les acteurs de la société civile (associatifs, commerces, collectifs d'habitants) tout comme les acteurs de la fabrique de la ville (techniciens, politiques, etc.).

B. Une prise en main politique de la transition à travers des dispositifs nombreux dans le cadre de la politique de la ville

Étant donné les problématiques socio-économiques exacerbées de ces QPV et compte tenu de leur situation désavantageuse vis à vis des autres quartiers, il est appliqué au sein de leur périmètre une politique différenciée du reste du territoire qui, théoriquement, pourrait s'apparenter à une sorte de discrimination positive territoriale. C'est ce à quoi correspond la Politique de la ville, déjà évoquée précédemment, dont le but est d'œuvrer à la réduction des inégalités sociales et de l'écart de développement économique dans ces QPV par rapport au reste du territoire via une application du droit commun territorialisée (Epstein, 2011). Le droit commun correspondant aux politiques sectorielles urbaines (relatives à la santé, l'éducation, l'urbanisme ou encore le développement économique) s'appliquant sans distinction sur l'ensemble d'un territoire (Irev, 2014), le cumul des fragilités économiques, sociales et environnementales dans ces quartiers justifie une intervention adaptée et plus malléable de ces politiques. Ce principe peut être retrouvé dans l'article 1er de la loi Lamy de 2014, "La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun, et lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres". Comme il peut être lu, le recours à une "personnalisation" de ces politiques en fonction des réalités des territoires ne signifie théoriquement pas pour autant l'arrêt de l'application du droit commun ; les apports de la Politique de la ville doivent être vus comme une aide supplémentaire et complémentaire à celui-ci qui doit techniquement toujours être de vigueur - d'où la logique de discrimination positive territoriale (Epstein et De Maillard, 2020). Cette loi Lamy introduit également de nouveaux objectifs pour la Politique de la ville, notamment en terme de co-construction de projets avec les habitants (via l'institution de conseils citoyens dans chaque quartiers prioritaires par exemple), la mise en place d'une nouvelle contractualisation entre les différents acteurs (politiques, institutionnels, associatifs, commerçants) intervenants dans ces quartiers avec la création du Contrat de ville ou encore le

lancement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) avec des objectifs de mixité sociale et d'habitat, d'amélioration de la qualité du cadre de vie et de désenclavement de ces quartiers (Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, 2022).

Pour en revenir à l'intervention politique sur ces quartiers prioritaires en termes d'engagement dans la transition - notamment écologique, solidaire et énergétique - les Contrats de ville représentent un des moyens d'intervention détourné de cette dernière sur ces territoires en vue d'inscrire les actions développées dans une trajectoire d'évolution équitable.

En effet, résultant d'un diagnostic territorial commun et plurisectoriel effectué par tous les acteurs du territoire, ce contrat représente l'engagement de toutes les parties prenantes à mener dans ces QPV des actions au service de la transition écologique, de l'amélioration des services publics et de l'émancipation des habitants (Epstein et De Maillard, 2020). Il se veut d'avoir une approche globale et partenariale dans une logique de projet de territoire, le but étant d'instaurer un cadre unique pour ces enjeux de cohésions sociales, de développement urbain et économique afin de favoriser une mobilisation et une cohésion de travail exhaustive de tous les acteurs et de garantir une meilleure implication (et un meilleur ciblage) des politiques publiques sectorielles de l'Etat et des collectivités (santé, développement économique, éducation, urbanisme, mobilité, etc.). Généralement, la collectivité mobilise ses propres compétences (mobilité, habitat, aménagement...) et coordonne en parallèle l'action des acteurs locaux dans divers champs (l'insertion à l'emploi, la prévention de la délinquance, l'accès au sport et à la culture, etc.). Le rôle du monde associatif n'est pas non plus à négliger dans cette démarche partenariale étant donné qu'il est l'interlocuteur le plus susceptible d'être fréquenté quotidiennement par les habitants de ces quartiers prioritaires et par lequel les préoccupations et solutions envisageables sur ces thématiques sociales et environnementales risquent d'être mieux entendues et appropriées. En ce sens, un des rôles principaux des associations relève donc de l'éducation populaire sur ces sujets d'environnement, d'écologie et de santé auprès des habitants (Allam, 2023) à travers la vulgarisation si besoin de concepts relatifs à ces sujets et à travers la diffusion de pratiques s'inscrivant dans cette volonté de transition. Pour les habitants cela représente une opportunité d'acculturation de certaines notions et de développer en réponse leur capacité d'agir individuellement ou collectivement.

A titre d'exemple, dans le cadre du Contrat de ville intitulé "Engagement Quartier 2030" de la MEL qui vient d'être édité en avril 2024 pour une période de 6 ans, l'association VRAC (Vers

un Réseau d'Achat en Commun) intervient dans les quartiers prioritaires dans une logique de sensibilisation à une alimentation plus saine. Présente dans plusieurs villes, le concept de cette association est de monter avec les habitants des groupements d'achat de produits de qualité issus de l'agriculture biologique/équitable/paysanne afin de les rendre accessibles auprès de populations ne pouvant pas forcément se les permettre en temps normal - cette démarche a aussi l'intérêt de rendre les habitants acteurs de leur consommation. Est également proposé des animations de sensibilisation autour de ces sujets d'alimentation, de santé, etc. via de nombreux événements de "l'aller-vers" tel que des dégustations en pied d'immeuble, des visites de fermes, la participation à la préparation de repas lors de diverses fêtes de quartier, etc. Un autre exemple lillois d'action associative qui répond à un enjeu de santé des populations précaires dans le cadre du Contrat de ville est l'association Espace Santé, située dans le QPV Concorde. Créée en 1999 et considérée comme étant le Pôle Ressource Santé par la Ville de Lille depuis 2010, cette association évolue selon deux axes prioritaires :

- la prévention et le dépistage des cancers du sein et du cancer colorectal
- l'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de précarité et éloignées des dispositifs de droit et de santé.

Afin d'assurer une prise en charge de la santé la plus complète possible, entendue par l'association comme étant un état complet de bien-être physique, mentale et sociale ; des permanences animées par divers professionnels de santé s'y tiennent régulièrement (psychologue, psychiatre, ostéopathe, diététicienne, médecin généraliste, gynécologue, infirmière libérale...) et l'association affiche également une volonté de démocratiser dans ces quartiers la culture du sport en faisant intervenir régulièrement une sophrologue et une coach de yoga. La directrice, Farida, a également développé le concept d'ambassadrice santé, les adhérentes volontaires de l'association ont la possibilité de suivre des formations spécifiques sur des thématiques qui les intéressent et font le relai de ces informations auprès des autres habitants, généralement par le biais du bouche-à-oreille. Ce mode de sensibilisation et de pédagogie s'est révélé être assez efficace étant donné que les ambassadrices sont des personnes identifiées et supposément de confiance et que leur discours est plus approprié facilement. C'est d'ailleurs pendant l'une de ces formations que Naima, habitante de Concorde et ambassadrice santé, a pu faire pleinement bénéficier à son père de ses droits médicaux :

“On est une famille de diabétique et mon père sait qu'il souffre énormément de ses pieds. Mais Farida, une fois, elle avait fait appel à des podologues pour nous expliquer, pour nous faire une sensibilisation sur les soins des pieds. Et là, on a appris que pour les personnes qui étaient diabétiques, ils avaient droit à deux ou trois séances avec un podologue, selon le grade de leur

diabète. Ça, ça a sauvé la vie à mon père. Alors que pourtant, on va avoir nos médecins mais à aucun moment on ne lui a jamais dit. Et pourtant, mon père faisait tout le temps montrer ses pieds à son médecin traitant. Il lui donnait de l'alcool, etc. Mais jamais on lui a dit de venir un autre jour. Et c'est vrai que ce jour-là, ça m'avait choqué. “ (Naima, 2024).

En plus d'apparaître de tenir ce rôle essentiel médical et administratif à l'échelle du quartier Concorde mais également de la ville, l'Espace Santé tient un rôle de lieu de sociabilité et d'entraide pour les femmes du quartier qui y voit une “safe place” où elle prennent l'initiative de s'y retrouver régulièrement et où la parole se libère beaucoup, “ [...] l'Espace Santé, c'est un lieu de confiance où il y a le respect, la discrétion. Donc, en fait, je me suis sentie à un endroit où je peux raconter, parce que dans la vie, on a tous nos soucis. Et je me dis : je ne suis pas seule, en fait.” (Naima, 2024). Sadia, une autre ambassadrice santé tient également le même discours “Ici, quand on rentre, on rentre en tant qu'étrangère et quand on ressort, on ressort le cœur énorme, mais on sort avec des femmes.” (Sadia, 2024).

On a là l'exemple de structures associatives qui, dans le cadre du Contrat de ville (donc financé par les budgets de la Politique de la ville), mène de réelles actions de sensibilisations à certaines thématiques relatives à la transition ou tout simplement à la qualité de vie quotidienne, qui accompagnent les populations dans leurs accès au droit, dans l'adoption de nouvelles pratiques et génératrices de lien social.

Néanmoins, il est justement important de relever que ces actions sociales primordiales sont menées par des structures associatives, qui quoi qu'il en est, atteignent leur limites - que ça soit en terme d'effectif, de capacité à déployer l'action à une plus grande échelle pour qu'elle bénéficie à d'autres quartiers, etc. En un sens, ces actions ne sont cantonnées qu'à restées à l'échelle où elles s'opèrent actuellement sans bénéficier d'une sorte de reconnaissance politique de leur action et ce qui va avec (que ça soit en termes de financement, de formation du personnel...) - sans parler pour autant de récupération politique. Ce manque d'accompagnement social aux transitions de la part des politiques entrave le potentiel que représentent ces initiatives (Allam, 2023). Dans la même lignée, ces initiatives associatives, aussi pertinentes qu'elles soient, demeurent tout de même éparses dans le paysage urbain et découlent - pour la plupart, même s'il existe des exceptions - d'expériences personnelles et non professionnelles. En effet, comme peut l'affirmer Zoé Brevière, cheffe de projet innovations et agriculture urbaine au service Mission Rénovation Urbaine de la Ville de Lille, bien qu'il existe une incitation à la transition, il peut être constaté qu'il n'existe pas (ou peu) d'incitation à la formation dans les divers appels à projets existants. Cela ralentit la montée en compétence

des porteurs de projets mais surtout une mise en réseau des différentes pratiques exercées à l'échelle de la ville dans une logique de diffusion des connaissances et de créer au besoin de nouveaux partenariats entre structures afin d'avoir une plus grande échelle d'intervention.

Toujours dans le Contrat de ville, un autre moyen d'intervention politique dans ces quartiers prioritaires allant pleinement dans le sens des transitions (écologique, social, environnemental ou énergétique) est la rénovation urbaine à travers l'application du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) lancé depuis 2014 suite à la réforme du Programme Nationale de Renouvellement Urbain (PNRU) promu par la loi Borloo. Ce dispositif sera approfondie plus loin dans le raisonnement mais, de manière succincte, le NPNRU intervient sur les quartiers prioritaires - souffrant de problématiques sociales et environnementales comme vu précédemment - dans une logique d'amélioration du cadre de vie, de promotion d'une mixité social et de l'habitat, de désenclavement de ces territoires par rapport à leur environnement urbain et d'une redynamisation commerciales et de services. Des interventions sont donc prévues dans les domaines du logement, des équipements et de l'aménagement urbain. Ce programme est en partie chapeauté par l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) qui est une institution nationale, mais est principalement piloté par la municipalité dans laquelle le quartier déterminé se trouve. De plus, de nombreux autres partenaires participent plus ou moins activement à la conduite de ces projets NPNRU (collectivités territoriales, acteurs de l'aménagement et de l'habitat - SPL, bailleurs sociaux -, entreprises, habitants) (Anru, 2020). A l'échelle de la MEL, 14 sites métropolitains sont actuellement concernés par une opération NPNRU dont 4 à Lille (Quartiers Anciens, Les Bois Blancs, Concorde et Lille-Sud) et 4 à Roubaix (L'Alma, L'Epeule, Le Pile, les Trois Ponts) pour ne parler que de ces deux grandes communes.

Cette intervention physique sur la ville que représente la rénovation urbaine est donc considérée comme étant vectrice de transitions dans la mesure où elle vise une transformation profonde des quartiers. En ce qui concerne l'aspect énergétique, ce sont principalement les interventions sur les logements et les équipements qui vont changer la donne avec une volonté de performance énergétique du bâti. Parmi les requalifications morphologiques NPNRU, il peut être constaté qu'en moyenne 80% des ménages occupants un logement réhabilité et 100% des ménages occupants un logement neuf sortent de cette situation de précarité énergétique qu'ils connaissaient (Chiusano, 2023). L'intervention sur le cadre de vie extérieur quant à lui s'accompagne généralement d'actions de naturalisation/verdissement de l'espace, ce qui

contribue au rafraîchissement et à l'assainissement de l'atmosphère (aspect non négligeable dans un contexte d'épisodes caniculaires de plus en plus fréquents dû au réchauffement climatique). Ces interventions d'aménagements urbains sont également l'occasion d'explorer une approche plus égalitaire de l'urbanisme, prenant en compte des facteurs tels que le genre et l'âge, avec le développement de réflexions sur la ville inclusive et la conception d'espaces appropriables par tous et toutes. En guise d'exemple peut être cité le travail actuelle que réalise l'Atelier Powa et Sociotopie, deux agences lilloises d'urbanisme et de sociologie commanditées par la MEL pour réaliser un travail de diagnostic de genre sur 8 sites métropolitains concernés par un projet de renouvellement urbain dans le but d'établir des préconisations pour la conception de leurs futurs espaces se voulants inclusifs (Coolen et al, 2023). Compte tenu des problèmes de surexposition aux nuisances sonores et environnementales des habitants de ces quartiers prioritaires, la rénovation urbaine apparaît également comme une opportunité pour explorer les interrelations entre l'urbanisme et la santé via des dispositifs tels que le "Quartier à Santé Positive" qui est exploré sur le secteur Concorde à Lille dont le postulat est que la santé des populations dépend de l'environnement dans lequel elles vivent et qu'influer sur ce dernier permettrait d'améliorer leur cadre de vie, ce qui aurait des répercussions positives sur leur santé. Pour ce faire, quatre objectifs sont fixés en se basant sur certains indicateurs environnementaux dont l'air et le bruit.

La plupart du temps, le temps du projet étant particulièrement long sur ces opérations de transformation de grande ampleur, la mise en friche d'une partie des terrains est assez fréquente, les opérations de chantier ne se déroulant pas toutes en simultanées. Ce temps de rénovation urbaine est alors interprété par les politiques publiques mais également les acteurs de la fabrique de la ville comme étant une opportunité d'expérimentation des nouveaux modes de faire, de nouvelles manières de conceptualiser une ville plus résiliente (Chiusano, 2023). L'urbanisme transitoire est notamment un des nouveaux "outils" largement repris dans ces projets NPNRU qui a une optique d'expérimentation d'usages et de mobiliers urbains sur les espaces nouvellements mis en friche afin d'y éviter le développement de mésusages induits par le temps long du projet mais également afin de dynamiser le site. C'est, entre autres, dans cette démarche que s'inscrit le dispositif *Quartiers Fertiles* de la MEL dont le but est la massification de l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires dans les espaces vacants de ces derniers - mais également sur les friches temporaires générées par les travaux. Ce dispositif, en soutenant les projets d'agriculture urbaine et de court-circuit, répond à des préoccupations de santé, d'alimentation, d'insertion professionnelle par le biais de ces petites plateformes

agricoles, voire même dans certains cas de réintroduction de la biodiversité. La MEL facilite l'installation temporaire ou pérenne de porteurs de projets correspondant à ces objectifs dans ces quartiers en transformation et apporte également un soutien technique (mise en réseau, sécurisation de la parcelle...). Les Tinctoriales, à Lille Sud, sont un exemple assez parlant de ce dispositif. Installées sur un terrain enfriché temporaire (où se trouvait auparavant un bâtiment), cette association promeut des pratiques et savoirs-faires traditionnels en lien avec les plantes tinctoriales et profite de cette parcelle pour expérimenter leur méthode de culture, organiser des visites *in situ* afin de faire découvrir cette univ' etc. Dans le même registre, la ferme urbaine Concorde au Faubourg de Béthune, animée par l'association Lille Sud Insertion, propose la vente de paniers de produits issus de l'agriculture biologique à prix réduits et on y retrouve également un projet d'insertion professionnel, le personnel de la ferme étant des habitants issus du quartier inscrits dans un parcours de réemplois.

Toujours dans une logique d'incitation politique à la transition, et afin également de sortir du cadre du Contrat de ville, depuis 2010 l'Etat co-finance avec l'aide de partenaires publics et privés ce qu'on appelle des Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA). Ces derniers sont mis en place afin de financer de grands projets innovants sur le territoire national portés dans des secteurs considérés comme stratégiques (transition écologique, enseignement supérieur, recherche, numérique, filière industrielle, développement durable) (Info.gouv, 2021). Il existe 4 vagues successives de PIA, qui correspondent à l'allouement des crédits pour ces projets innovants (2010, 2014, 2017) dont le dernier, PIA 4, datant de 2020 est actuellement en cours et s'étale sur une durée de 5 ans. Ce PIA 4 représente un investissement de 20 milliards d'euros et s'opère selon deux logiques d'intervention visant à accélérer l'innovation dans les secteurs concernés :

- des investissements stratégiques et prioritaires dédiés à des projets répondant aux enjeux économiques et sociaux (ce qui représente 12,5 milliards d'euros)
- des financements pérennes en faveur de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ce qui représente 7,5 milliards d'euros).

1/3 des crédits est également réservé pour financer les projets en faveur de la transition écologique, que ça soit la transformation des systèmes agricoles, la décarbonation des industries et de la mobilité ou encore l'accompagnement des villes vers une logique de résilience et d'adaptabilité vis-à-vis des changements climatiques futurs (Info.gouv, 2021). En ce qui concerne les QPV, l'ANRU y mène également 9 PIA abordant notamment les thématiques telles que la jeunesse, les territoires durables et la résilience ; les crédits alloués

pour ces actions correspondent environ à 800 millions d'euros (Anru, 2020). Au niveau des territoires durables, le PIA *Ville durable et solidaire* promeut des actions en faveur de la très haute performance énergétique et l'innovation environnementale dans les projets NPNRU essentiellement dans une logique d'attractivité de ces quartiers prioritaires. On va notamment retrouver des initiatives en termes d'agriculture urbaine, de gestion de déchets, d'économie sociale et solidaire, etc. En ce qui concerne le développement de politiques de jeunesse, le PIA *Projets innovant en faveur de la jeunesse* finance la mise en place d'actions innovantes en réponse à des problématiques particulières à ces quartiers politique de la ville : décrochage scolaire, difficulté d'insertion dans le monde de l'emploi, l'insertion sociale... Enfin, la résilience des territoires QPV est abordée via différentes démarches, la plus connus étant le dispositif *Quartiers Résilients*, datant de 2022 et dont l'objectif est de promouvoir dans ces quartiers souffrants de grandes fragilités territoriales des interventions allant dans le sens d'une résilience environnementale, énergétique et social dans un contexte de dérèglement climatique. Un autre projets innovant soutenus par le PIA France 2030 est le Démonstrateur de la Ville durable (DVD), qui est une expérimentation prenant place dans 5 quartiers de la Politique de la ville en France (à Lille, Clermont-Ferrand, Sarcelles et Grigny), qui traite des enjeux écologiques et de développement durable avec une forte ambition sociale et dans le but, à termes, de répliquer ces démarches innovantes de conception, de gouvernance et d'opérationnalité de projets.

C. Développement d'une "écologie populaire" contestataire en marge des institutions traditionnelles

En parallèle de ces discours politiques et professionnels sur la nécessité d'intégrer ces quartiers populaires dans une logique de transition, de conception d'une ville décarbonée et résiliente induite par l'urgence climatique etc. ; qu'en ait-il de l'opinion des classes populaires de ces mêmes quartiers, principales concernées, qui semble ne pas être aussi mise en avant que tous ces discours technicistes ? En effet, on pourrait croire que, considérant leur situation de précarité économique, les habitants issus des classes populaires auraient d'autres préoccupations que celles relatives à l'environnement et qu'ils n'auraient par conséquent pas le temps de se pencher dessus et de se les approprier - hypothèse qui est assez souvent retrouvée dans les discours et documents des parties prenantes plus "expertes" de ces thématiques (élus, techniciens, écologistes, institutions, etc.) (Lienard et al, 2022). Ceci, couplé avec l'idée que justement ces questions environnementales seraient trop complexes et pointilleuses pour qu'elles soient abordées sans un accompagnement expert, contribue à la dépossession des classes populaires de ces questions de transition qu'elles n'arrivent pas à s'approprier et les écartent de ce débat (Lienard et al, 2022). Lorsque l'on parle d'écologie dans le discours dominant (généralement généré par les classes moyennes et aisées) largement relayé par les médias, il n'est pas anodin de retrouver des préconisations incitatives à de nouvelles manières de consommer, se déplacer etc. censées amoindrir l'impact environnemental des personnes ; ou encore l'évocation d'enjeux scientifiques et techniques relevant de l'échelle planétaire. Cependant, pour les classes populaires, cela peut être interprété comme étant une moralisation de leur choix de vie quotidiens étant donné que leur ressources économique ne leur permettent pas d'adopter ces fameuses pratiques éco-vertueuses prônées (consommation alimentaire responsable, voitures plus "propres"...). L'évocation de phénomènes et tendances globales, complètement déconnectés de leur vie quotidienne, au lieu de les rallier à une cause commune ne fait qu'alimenter un sentiment de disconnection, *"De l'écologie ? [...] Déjà ils feraient mieux de refaire leur logements correctement. [...] moi j'ai un appartement, je paye 400€. Vous mettez votre main sur le rebord de la fenêtre, l'air rentre. Je mets le chauffage, mademoiselle j'en suis à 250€ par mois"* (Sadia, 2024). Ces injonctions des politiques publiques de contribution à l'effort de transition paraissent alors inéquitables pour les classes populaires qui se retrouvent à assumer la même charge que les classes aisées alors même qu'il a déjà été prouvé qu'elles contribuaient le moins aux problématiques environnementales relevées (Comby et Malier, 2021).

Cela mène à une mise à distance - volontaire et/ou subit - des classes populaires de ces récits écologiques dominants. L'écologie est associée à des préoccupations de classes moyennes et aisées. Dès lors, on peut alors s'interroger sur la nature du regard populaire sur ces questions environnementales, quel est le rapport qu'entretient la classe populaire vis-à-vis de l'écologie ? Les classes populaires sont-elles réellement insensibles à ces préoccupations environnementales ou bien ce "rejet de l'écologie" serait une critique des politiques descendantes ? C'est là qu'intervient la notion d'écologie populaire. A l'opposé de l'écologie "mainstream" portée par les pouvoirs publics, cette écologie supposerait d'autres formes de

coopérations qui intégreraient la convergence des vulnérabilités sociales et écologiques et aborde par la même occasion les enjeux de justice et de nouvelles expressions démocratiques (Lejeune, 2023). En effet, le principal constat de l'écologie populaire est l'absence dans le discours dominant des réalités et enjeux sociaux que vivent ces populations dans les quartiers populaires, n'évoluant ainsi pas sur les mêmes bases que les classes aisées. En ce sens, nous pouvons retrouver là les préceptes de la justice environnementale (Mangin et Roy, 2023). Ce cloisonnement entre écologie et enjeux sociaux de l'action publique se manifeste par des politiques urbaines d'atténuation du dérèglement climatique qui ont tendance à s'appliquer de manière uniforme sur le territoire sans une prise en compte comme annoncé plus haut des inégalités socio-environnementales. On assiste également à des stratégies de programmes de sensibilisation aux écogestes dans ces QPV où les économies d'énergie sont présentées comme étant une manière de réduire les charges. Néanmoins, l'argument économique ne tient pas la route quand les coûts des travaux de pseudo-isolation, inévitablement nécessaires, annulent toutes économies qui auraient pu être faites. (NAIMA ?). Les solutions aux passoires thermiques s'accompagnent généralement de projets de renouvellement urbain privilégiant souvent la destruction à la réhabilitation ; dispersant ainsi les solidarités locales et le sentiment d'attachement des habitants. Le caractère imposant de ces projets urbains d'envergure à tendance à renforcer le sentiment d'impuissance des habitants en ce qui concerne la maîtrise de leur cadre de vie (Billen, 2023).

La caractéristique principale sur laquelle reposent ses pratiques d'écologie populaire est la débrouillardise, découlant d'une stratégie de survie à la pauvreté. Ces pratiques débrouillardes s'articulent autour de 7 registres de besoins de la vie quotidienne : se nourrir, se déplacer, se vêtir, aménager son logement, prendre soin de soi et de son environnement, s'alimenter en énergie et en eau, échanges de bien et services (Mangin et Roy, 2023) et qui peuvent correspondre à tout un panel d'action dont certains sont les plus connues telle que le jardinage, le recyclage ou encore le bricolage/réparation maison ; mais d'autres paraissent plus banales comme limiter les appareils en veille, privilégier le pull au chauffage, diminuer la télévision, manger moins mais mieux etc. On a donc là une écologie fondée sur la reconnaissance des contraintes matérielles de chacun et qui réduit la capacité d'action et qui est quand même associée à une forme de sobriété et de praticité, *“Après l'écologie, c'est à nous de donner à chacun. Chacun il doit donner un petit peu”* (Saida, 2024). Alors bien évidemment il ne s'agit pas de glamouriser cette écologie populaire puisqu'il faut bien garder en tête que la sobriété évoquée ici est une sobriété sous contrainte découlant d'un manque de ressources économiques et d'accès aux services de première nécessité, c'est une charge mentale dont tous les habitants veulent s'affranchir. Néanmoins, c'est un fait que de cet obstacle découle des modes de vie créatifs et résilients. Un autre aspect essentiel de l'écologie populaire est la quête de reconnaissance. A travers les nombreuses actions déployées, les habitants acquièrent de nouvelles compétences et il existe également une transmission des savoirs-faire lors de situations conviviales, Naima, ambassadrice santé au secteur Concorde affirme qu'elle partageait ces nouvelles connaissances acquises à l'Espace santé avec sa famille et que le bouche-à-oreille fonctionnait comme ça, *“Dans ma famille, autour de moi, mes parents, mes frères, mes sœurs. Oui, j'ai fait des changements, et c'était déjà au sein propre de ma famille. Et tout ce que j'apprenais ici je l'appliquais.”* (Naima, 2024).

Les milieux populaires sont donc bien concernés par le mouvement des initiatives de transition mais semblent rester en marge du fait de ces postulats d'indifférence présumée des catégories populaires aux questions écologiques et environnementales. Pourtant, des pratiques allant dans ce sens y existent bel et bien sans pour autant qu'elles ne portent ce label (Mangin et Roy, 2023). Il ne faut pas oublier que c'est dans ces quartiers populaires que sont apparus les premiers jardins ouvriers dans les années 1930s et les jardins partagés en bas d'immeuble dans les années 1980 en réponse à des enjeux d'alimentation, d'embellissement de cadre de vie et de santé (Billen, 2023). Il ne faut pas non plus oublier le fait que, du fait de ce "rejet", cette appréhension que ressentent les habitants de ces quartiers populaires envers ces discours écologiques, beaucoup de structures associatives mènent des actions tout à fait en accord avec les enjeux de la transition mais ne les nomment pas ainsi (ou du moins uniquement en interne) - afin de ne pas risquer la perte d'adhérents. C'est notamment le cas avec l'association Espace Santé, à Concorde, où de nombreux ateliers de jardinages, de sensibilisation à une alimentation saine - avec même la vente de paniers de produits bio -, et même d'ateliers d'urbanisme avec le genre dans l'espace public y sont menés ; sont menés et répondent à des enjeux de santé, de résilience des espaces publics etc. conformément aux enjeux de la transition. Tout ça sans jamais rassembler totalement ces initiatives à d'autres initiatives qui existent et qui sont frontalement inscrites dans la transition.

Il y a un réel enjeu à reconnaître le caractère écologique de ces savoirs-faires et savoirs-vivre populaire et de s'appuyer sur cet existant pour monter, avec l'aide des politiques publiques, de réels projets urbains écologiques et sociaux bénéficiant autant aux classes aisées qu'aux classes populaires. Evidemment, dans cette optique, il y a un risque de reprise en main de ces initiatives par les politiques et autres acteurs de l'aménagement, notamment dans le cadre de la rénovation urbaine où l'implantation de fermes urbaines via le dispositif *Quartiers Fertiles* dans ces quartiers à invisibiliser voire même remplacer les cultures des jardiniers locaux, les dépossédant ainsi en quelques sortes de leur écologie.

II. Un levier institutionnel phare de la transition écologique dans les quartiers populaire : le Nouveau Programme Nationale pour le Renouvellement Urbain (NPNRU)

A. L'ANRU : un outil national en faveur du renouvellement urbain avec une visée assumée sociale et environnementale

Comme développé précédemment, depuis les années 1950's le paysage français est marqué par les grands ensembles qui permettent de répondre au besoin urgent de reloger massivement la population dans un contexte d'après-guerre. Mus par les logiques de productivité, de standardisation, de rapidité d'exécution - caractéristiques de l'urbanisme fonctionnel moderne - ces logements sociaux n'ont pas tardé à présenter les nombreux dysfonctionnements qu'on leur connaît aujourd'hui. En ce qui leur concerne, une notion qui a beaucoup motivée les politiques urbaines tente de s'appliquer au sein de leur périmètre au fil des années, l'idée de la mixité sociale.

Principal instrument des politiques publiques, elle peut être définie comme étant un principe de rééquilibrage de la composition d'un peuplement urbain en l'introduisant de façon contrainte, dans le domaine de l'habitat ou encore scolaire (Avenel, 2005). En effet, au cours du temps, une concentration spatiale graduelle des populations précaires peut être constatée, la dégradation technique du bâti et l'aspect "enclavé" et "satellite" de ces grands ensembles ayant poussé les classes moyennes à aller ailleurs. Cela a abouti au renforcement des inégalités sociales (ces quartiers ne se révélant pas intéressants pour le développement d'activités et l'implantation de commerces, pour ne prendre que cet effet de causalité) la misère alimentant la misère. Au-delà donc de définir une situation réelle, la mixité sociale renvoie plutôt à un idéal urbain et sociale avec un certain nombre de valeurs qui lui sont associées (tolérance, enrichissement, harmonie sociale, le vivre ensemble..), elle représente donc une notion politique permettant de légitimer l'intervention de l'Etat dans son application à travers l'organisation concrète de la ville (Avenel, 2005). En ce sens, elle a pour principal objectif de créer les conditions nécessaires pour une plus grande égalités de chance/traitement entre les personnes et de favoriser la cohésion social en dénonçant la montée de l'individualisme des modes de vie modernes et la ségrégation - volontaire pour les quartiers aisés et subie pour les quartier défavorisés.

Dès lors, les acteurs de l'aménagement urbain et de l'habitat tentent d'adopter des mesures et programmes allant dans ce sens, à commencer par l'émission de la circulaire Guichard en 1973, relative aux formes d'urbanisation et à la lutte sociale par l'habitat, et qui met fin à la politique des grands ensembles et aux ZUP. L'instauration des Aides personnalisées pour le logement (APL) en 1977 favorise l'accession à la propriété pour les classes aisées et l'accession aux logements sociaux pour les plus défavorisés. Dans une logique de répartitions équitables des populations précarisées la loi Solidarité et Renouvellement urbain de 2000 instaure un quota de 20% de logement social initialement (25% depuis 2013) dans les communes de plus de 3500

habitants localisées dans des agglomérations de plus de 50 000 habitants et dont le centre-ville est composé d'au moins 15 000 habitants (Stébé et al, 2016).

Si jusqu'au années 1970's les politiques de mixité sociale suivaient plutôt des logiques d'impulser la cohabitation des classes moyennes/aisées et populaires, les émeutes urbaines qui ont eu lieu dans les grands ensemble en 1981 (découlant d'un "trop pleins" des inégalités sociales vécues par les habitants) marquent un tournant chez cet impératif de mixité sociale. La concentration spatiale de populations défavorisées devient synonyme de révoltes et de dangers (Avenel, 2005).

En gardant cela en tête, parmi les nombreuses politiques œuvrant pour cette mixité sociale, celle dont on peut notifier comme ayant eu le plus d'impact d'un point du vue spatial et présentant une réelle rupture avec les modalités précédentes est la loi Borloo (ou la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine), de 2003, porté par le ministre de la Ville de l'époque Jean-Louis Borloo. Cette dernière annonce des objectifs ambitieux en termes de transformation durable des quartiers les plus stigmatisés, de redynamisation économique et d'amélioration des conditions de vie des habitants. Parmi ses nombreux volets, son volet urbain aborde l'idée d'un programme national de rénovation urbaine (PNRU) ayant pour but de métamorphoser profondément les anciens quartiers classés ZUS (zone urbaine sensible) à travers - et c'est sur cet aspect là qu'elle se démarque - des opérations lourdes de travaux sur les logements et les équipements. Une institution nationale est créée dans le but de superviser ce programme, l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et qui se charge d'affecter les subventions aux collectivités déposant un projet de rénovation de cette nature-là. 200 000 logements sociaux sont voués à la démolition, accompagnés de la réhabilitation et de la construction de 200 000 logements chacun. Environ 40 milliards d'euros sont mobilisés pour ces opérations de démolition-reconstructions prenant place dans plus de 500 ZUS en France avec la mixité sociale comme mot d'ordre. Cette politique volontariste de démolition-construction qui vise à restaurer la mixité sociale en transformant radicalement le quartier est critiquée par beaucoup de professionnels et de chercheurs, qui en viennent même à comparer ces opérations à celles impulsées par Haussmann durant le courant hygiéniste lors du Second Empire (Epstein, 2015). Au même titre que les opérations haussmanniennes avaient pour but de faire circuler les éléments (air, lumière, eau, humains) et mater les révoltes de l'époque en facilitant l'intervention militaire, les opérations PNRU sont interprétées pour beaucoup comme étant un moyen de garantir le maintien de l'ordre via la démolition en dispaçant les populations jugées indésirables et en aménageant ces espace afin de faciliter le déploiement des forces de l'ordre et le contrôle policier (résidentialisation des espaces, voiries traversantes...). Ces doctrines de préventions situationnelles peuvent d'ailleurs toujours être retrouvées dans les projets urbains actuels. Concrètement, selon les chiffres de l'ANRU, ce sont 546 quartiers qui ont été transformés par ce programme avec des résultats concrets et concluants de désenclavement, de restructuration urbaine, de diversification des formes d'habitat, de rénovation et création d'équipements publics...

Cependant, il semblerait que l'impératif de mixité sociale mis en avant par ce programme n'ait pas tout à fait été atteint (certains affirmeraient même qu'il n'a jamais été la réelle motivation de ces projets) et que ces opérations ont plus servi à nourrir les processus de gentrification qu'autre chose. La gentrification pouvant se définir comme étant tout processus impliquant un changement de population dans un espace et dont les nouveaux habitants possèdent un pouvoir d'achat plus élevé que les anciens (Lopez-Moralés et al, 2016), les déplacements des populations de ces QPV induits par la démolition et la réhabilitation des logements s'accompagnent d'une recomposition du peuplement gentrifiée puisque la nouvelle offre de logement dans le quartier ne correspondra pas à du 100% social (voir pas du tout). Cet aspect dépend effectivement des collectivités ayant proposé leur quartier en PNRU mais n'est pas activement imposé par le règlement de l'ANRU. Bien évidemment les bailleurs sociaux sont soumis à l'exigence de reconstitution de l'offre de logement dans ces opérations de rénovations urbaines, mais rien n'oblige à reconstituer une certaine offre social dans le quartier concerné - ce qui est dommage puisqu'il bénéficiera de logements performants, d'une offre en équipements intéressantes et d'espaces extérieurs plus qualitatifs. Et dans l'optique où il y aurait des logements sociaux, les anciens habitants ne pourront de toute manière pas y revenir selon le règlement de l'ANRU encore une fois. Par ailleurs, il semblerait également que ces projets PNRU n'ont pas réellement réussi à "dé-paupériser" les périmètres ciblés puisque, à l'époque, l'essentiel des déplacements des populations ont eu lieu sur place ou bien dans les ZUS similaire et à proximité et les logements relevant du parc privé n'ont pas été construit en nombre suffisant pour amorcer un processus de gentrification (Epstein, 2015). C'est un constat que l'on peut retrouver de nos jours dans les projets NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) comme l'affirme Florian Vertriest, président du collectif d'habitant anti-démolition de l'Alma Gare (à Roubaix) : *"Tant qu'on ne maîtrisera pas le lieu de vie des gens, on aura des projets qui se ressembleront tous les uns après les autres, avec le même objectif de mixité sociale qui est un objectif inatteignable parce qu'au final les gens on les mets où ? Dans d'autres quartiers prioritaires qu'on ira toucher dans 10 ans"* (Florian Vertriest, 2024). Le PNRU a plutôt donné des opérations tiroirs de relogement de population dans d'autres quartiers défavorisés.

Tous ces constats ont mené à la réforme de ce programme et à l'adoption du NPNRU en 2014, cité précédemment. Contrairement au PNRU majoritairement focalisé sur les opérations massive de réaménagement des quartiers via la déconstruction du patrimoine bâti, le NPNRU emploie une approche du renouvellement urbain plus exhaustive pour développer l'ensemble des fonctions économiques et sociales des quartiers - dans une logique de complémentarité avec les actions déjà menées par les acteurs du territoire dans le cadre des contrats de ville. Chose nouvelle, une attention est également accordée à l'association des habitants au projet et à mener une co-construction avec eux (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, 2022). Nous retrouvons des objectifs de diversification de l'habitat, de désenclavement et renforcement de la mobilité, de mixité fonctionnelle et développement économique et d'efficacité énergétique dans une logique d'inscription dans la transition écologique. Environ 450 QPV dans le territoire national sont concernés par ces transformations dans la première période donnée de 2014-2024 ou plus communément appelé ANRU 2 (correspondant à cette période de seconde phase du

renouvellement urbain s'étalant sur 10 ans, l'ANRU 1 s'étalant sur la période 2004-2014 via le PNRU). Il existe également un programme de renouvellement urbain spécifique aux quartiers anciens et à leur propre enjeu relatif à la transition écologique, le PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés).

Néanmoins, tout comme le PNRU, cette nouvelle réforme suscite les mêmes critiques que son prédécesseur, la première étant le recours quasi systématique à la démolition du patrimoine (ou d'une partie en tout cas) dans la mise en place du projet. Cela peut en partie simplement s'expliquer si on se penche sur les différentes sources contribuant à la subvention de l'ANRU (Esptein, 2011). En effet, l'Etat ne contribue qu'une "modique somme" (ce qui est assez relative bien sûr) alors qu'à l'inverse le plus gros est pris en charge par les bailleurs sociaux, notamment. Selon les chiffres de l'ANRU, parmi les 12 milliards d'euros alloués aux collectivités, seuls 1,2 milliards d'euros proviennent de l'Etat. Le reste est assumé par les acteurs de l'habitat social : à savoir l'Union sociale pour l'Habitat qui a pour rôle de représenter auprès des pouvoirs politique les bailleurs sociaux nationaux (660 en tout) et qui contribue à hauteur de 2,4 milliards d'euros et Action Logement, qui est également un acteur du logement social et qui contribue près de 8,4 milliards d'euros. Au vu de l'état technique de certains bâtiments et au vu de l'évolution des pratiques de construction (ce qui fait qu'il y a des ingénieries qu'on ne maîtrise plus), les projets de réhabilitation - si réhabilitation il y a - s'avèrent être assez complexes la plupart du temps. Ils nécessitent une ingénierie particulière, et surtout impliquent de très lourds coûts, ce qui ne motive pas les parties prenantes les plus influentes en ce qui concerne le budget, à savoir les bailleurs sociaux, à opter automatiquement pour cette option. Ce qui est assez dommage puisqu'avec cette priorisation de la démolition, on passe "à côté" d'opportunités de réflexion sur des environnements, certes complexes, mais qui auraient le mérite d'être uniques en leur genre puisque complètement fait sur mesure en fonction des réalités et ressources du terrains, innovante donc en un sens - c'est du moins ce que pense plusieurs professionnels tels que Rocio Calzado, urbaniste et doctorante à l'Ecole Pont de Chaussée. La démolition devrait être envisagée en dernier recours. Par ailleurs, dans un contexte de transition écologique, la démolition à un impact environnemental beaucoup plus important que la réhabilitation. Sans compter qu'il faut avoir en tête que les projets NPNRU n'impactent aucunement de manière positive la carence en logements sociaux. Grâce au principe de recomposition de l'offre social auquel sont soumis les bailleurs sociaux le même nombre de logements démolis sera par la suite reconstruit mais aucune nouvelle offre supplémentaire en logement social n'est produite - donc dans le cas d'une démolition cela supposera à termes doubler les travaux de construction et la charge environnementale pour n'arriver au final qu'au résultat que d'un seule chantier de logements sociaux ou légèrement plus. A titre comparatif, il semblerait également que le recours à la démolition dans le cadre d'une rénovation urbaine serait plutôt une tendance observée dans les pays "riches" d'Europe (tels que la France, les Pays-Bas, le Royaume-Unis) et moins dans les pays tels que l'Italie ou l'Espagne étant donné que cela implique une gestion technique conséquente (en termes de capacité de relogement de la population) et un coût élevé, *"En Italie la pression est tellement forte qu'on ne va pas se mettre à démolir. On a tendance à abandonner le logement ou le vendre"* (Rocio Calzado, 2024). Il ne faut pas oublier non plus le rôle que joue la maintenance (ou la non-maintenance dans ce cas) des bâtiments par les bailleurs, ce qui pourrait éviter d'en

arriver à ces recours en premier lieu, *“Ils (bailleurs) transforment parce qu’ils pensent que c’est plus durable mais ils ne se maintiennent pas parce qu’ils pensent que c’est plus durable”* (Rocio Calzado, 2024).

Par ailleurs, une autre critique pouvant être émise sur ce programme de rénovation qu’est le NPNRU est le fait qu’il met en avant une vision très spatialiste du projet urbain et qu’il suggérerait que les mutations sociales et économiques d’un quartier découleraient d’une intervention physique dans ce dernier. Malgré une forte volonté, il reste encore assez challengeant de faire concorder les programmes nationaux en faveur des QPV et les enjeux de la rénovation urbaine, ce qui fait que la plupart du temps les dysfonctionnements de fond de ces quartiers ne sont pas traités dans leur globalité (Epstein et de Maillard, 2020). Il y a un réel cloisonnement entre le renouvellement urbain et les autres piliers de la Politique de la ville, les mutations doivent être abordées avec une approche d’ensemble. Un exemple parlant pourrait être la problématique du trafic de stupéfiant qui gangrènent beaucoup les villes en général et peut-être plus ces quartiers-là et qui ne seront pas résolus à travers une intervention spatiale sur leur territoire - dans le meilleur des cas déplacés. *“Aujourd’hui le bâti n’est pas coupable des incivilités, aujourd’hui ce n’est pas le hall qui deal”* (Florian Vertriest, 2024). Une réalité sociale qui n’est pas non plus abordée dans son entière complexité par ces politiques de rénovation urbaine est le “potentiel” de ces quartiers - dans le sens où ils apparaissent comme étant des espaces structurants locaux d’accueil, de soutien et d’apprentissage des normes et valeurs de la société pour ces habitants défavorisés (Stébé et al, 2016). Il ne s’agit pas ici de romantiser ces quartiers qui souffrent réellement de dysfonctionnement socio-économico-environnementaux et qui sont des milieux difficiles à vivre, ni de d’affirmer un principe ‘d’entretien de la misère’ ; mais il s’agirait aussi de remettre sur le devant de la scène les dynamiques de solidarité et économiques qui s’y opèrent au bénéfice de ces habitants, adaptés à leur mode de vie (garage informels, garde d’enfants, échanges de services...). Cet aspect-là doit être primordial dans le contexte d’un projet de renouvellement urbain où il est question de dispatcher les habitants afin d’éviter de recréer des situations de concentration de pauvreté. Les actions en faveur de la mixité sociale peuvent cependant priver les habitants issus de ces milieux de leur ressources sociales et culturelles.

B. Une participation habitante mise à mal dans ces projets ANRU

Malgré la volonté affichée de l'ANRU d'une implication des habitants dans la conception des projets de renouvellement urbain, force est de constater que ce précepte n'est pas forcément appliqué par les collectivités ou bien qu'il n'a pas grande incidence sur le projet tel qu'il a été imaginé de base par les acteurs de l'aménagement. Cela peut s'expliquer par le fait que la notion de participation n'est pas clairement définie dans le règlement général de l'ANRU et c'est ce flou sémantique qui permet de justifier l'omission de cette étape ou bien l'absence de considération des résultats dans les projets NPNRU (Billen, 2019). Lorsqu'elle est appliquée, la participation des habitants se résume bien souvent à des réflexions sur des éléments de détails *“Mais à quel niveau on rentre dans la co-construction ? Parce qu'aujourd'hui, quand on entend co-construction au niveau des décideurs, des bailleurs, etc. c'est “vous allez choisir la couleur des bancs et du papier peint”, ça n'a aucun sens”* (Florian Vertriest, 2024).

Dans une tentative d'assurer le dialogue habitant et de garantir les conditions de participation, la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine de 2014, des espaces de dialogues citoyens allant dans ce sens sont imposés : les conseils de quartier et les maisons de projets. Les conseils de quartiers, obligatoires dans tous les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, sont composés d'une part d'habitants tirés au sort et d'une part d'acteurs locaux (associations, commerçants...). Deux missions sont à sa charge, la co-construction de la Politique de la ville et un appui aux dynamiques citoyennes du quartier (Billen, 2019). La maison de projet quant à elle affiche une forte volonté de co-construction du projet avec les habitants. Elle peut se définir comme étant un lieu de concertation ouvert aux habitants et aux acteurs locaux (mais également aux individus intéressés par le projet) (Union social pour l'habitat, 2018). Elle a pour objectif de faire connaître le projet, faciliter sa compréhension, faciliter la participation des habitants à l'élaboration du projet et à sa mise en œuvre, ainsi que la coordination des différents acteurs du projet. Les thèmes abordés qui reviennent assez souvent en son sein sont en lien avec le projet urbain mais également la gestion urbaine et sociale de proximité, l'insertion par l'emploi, le volet habitat du projet, le relogement urbain, etc. Ces deux dispositifs sont censés garantir les conditions de projets de renouvellement urbain.

Néanmoins, dans la pratique, en ce qui concerne les conseils de quartier, le constat est assez décevant. Étant normalement conçus pour opérer de manière autonome, ce sont les municipalités qui se chargent de leur mise en place et leur rythme de travail et leur dissolution revient à la charge du préfet. Censés favoriser la co-concertation, ils ont été initialement mis en place après la signature des Contrats de ville qui avaient fixé le cadre des projets de renouvellement urbain - ne leur laissant quasiment aucune marge de manœuvre dessus. En terme financier, leur enveloppe budgétaire est assez restreinte, ce qui ne permet pas non plus un investissement significatif pour le quartier, et son montant varie en fonction de la collectivité, ce qui peut être assez délicat en termes de démocratie de la parole (El Kostiti et al, 2023). De plus, ils n'ont pas réussi à toucher les populations les plus précaires (ces derniers

se sentant incompétant pour y participer), les conceptions urbaines abordées sont entièrement formulés par l'expertise technique et politique et n'en permet pas l'appropriation (Epstein et de Maillard, 2020). Ils assurent plus un rôle consultatif qu'actif. En ce qui concerne les réunions d'informations sur les projets NPNRU et les ateliers de consultations, celles-ci arrivent bien souvent après le cadrage du projet entre pouvoirs opérationnels et politiques, ce qui fait de ces temps d'échange des temps d'informations descendantes à caractère purement explicatifs, *“C'est important de savoir quand on cale la concert', au moment où le projet ne sera pas fermé”* (Rocio Calzado, 2024). Il est aussi important de noter que les dispositifs de concertation réunissent souvent les mêmes profils de participants - à savoir des personnes âgées (souvent à la retraite donc ayant du temps), cultivées, et de catégorie socio-professionnelle élevée : il est fort probable que ces personnes soient représentatives du quartier. Il y a une réelle difficulté à réussir à capter les populations ne rentrant pas dans cette description et qui pourtant auraient beaucoup à partager en termes d'enjeux vécus par eux. Cela implique également un exercice de “vulgarisation” du vocabulaire technique du projet afin que les enjeux dans son intégralité soient appropriés par tous. Dans la même thématique, il est primordial de tenir ces temps de concertation à des moment considérés comme étant les plus optimums, donc généralement les weekend et non pas les jours de semaine ou bien dans l'après-midi en semaine (les habitants ayant des obligations de vie quotidienne).

Il serait intéressant dans ce contexte de s'interroger sur la notion même de participation étant donné qu'elle suppose en temps normal une prise en compte d'un avis émis. Or, force est de constater que malgré les dispositifs participatifs mis en place, c'est plutôt l'inverse qui est constaté dans le bilan actuel de ces projets de renouvellement urbain. Pour cela, nous pouvons nous reporter sur l'outil de mesure de la participation citoyenne de du sociologue américain Sherry Arnstein, l'échelle de la participation ci-dessous :



* Sherry R. Arnstein (1969) « a ladder of citizen participation » dans l'article de J. Donzelot et R. Epstein - *Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine*, publié dans *Esprit* (dossier « forces et faiblesses de la participation »), n°326, 2006-pp.5-34

L'échelle de la participation citoyenne de Sherry, A.

Arnstein propose une hiérarchisation se disant participatifs avec une distinction en 3 niveaux associés à des degrés de pratiques participatives (sans compter la proposition d'échelons complémentaires). Le 1er niveau correspond à une non-participation : les barreaux associés sont la manipulation et la thérapie induisant une volonté de la part des porteurs de projet d'éduquer les participants et de traiter les pathologies dont découlent les inégalités du territoire. Le 2ème niveau correspond à la coopération symbolique. Les barreaux d'information et de consultation ont plus une visée de légitimation de la participation au projet que la production et la prise en compte d'attentes et de suggestions) et le barreau de réassurance invite les citoyens à dialoguer sans assurer la prise en compte du résultat. Enfin, le 3ème niveau - le plus

intéressant en termes de participation habitante - renvoie au pouvoir effectif des citoyens. Le partenariat induit la formation de comités des parties prenantes du projet qui deviennent aussi responsables des décisions. La délégation du pouvoir permet aux citoyens confère aux citoyens une autorité et responsabilité réelles dû à représentation en majorité. Et le contrôle citoyen implique un total investissement et pouvoir décisionnaire sur la conception, la planification, la direction du programme, etc. (Donzelot et Epstein, 2006).

En se reportant sur cette échelle, il peut être avancé que les processus participatifs dans le cadre du renouvellement urbain en France relèvent plutôt du 1er ou du 2ème niveau - donc qu'ils remplissent plutôt le rôle d'une procédure imposée mais assez vide de sens au final. C'est ce manque de débouchés qui va en partie alimenter la perte de confiance dans les dispositifs participatifs et institutions étant donné que rien ne semble sorti malgré les sollicitations de participations, et un retrait volontaire de ces sphères-là. Il peut bien sûr y avoir des raisons tout à fait entendables qui justifient l'impossibilité de réaliser les volontés habitantes (contraintes techniques, financières, temporelles...), néanmoins, le fait est que les habitants le perçoivent comme une désillusion démocratique :

"[...] pour vous donner une anecdote parce que je vous dis qu'on est un peu en fouille avec la SEM Ville Renouvelée, c'est qu'il n'y a pas longtemps, sur le terrain rouge, qui est l'ancien terrain de foot, qui est une friche aujourd'hui abandonnée depuis longtemps depuis près de 20 ans, la SEM Ville Renouvelée avait interpellé le centre social pour qu'il ramène une quinzaine de jeunes pour travailler sur ce lieu. Donc moi j'étais pas au courant, je passe en voiture [...] j'y vais, et j'écoute un peu ce qui se dit, tout ça, et très rapidement toutes les propositions qui étaient faites par les jeunes étaient rejetées par la SEM. "Oui, on n'a pas les moyens, c'est transitoire. Non, mais il faut penser à ça, il faut penser à ça." Donc en réalité, qu'est-ce qui s'est passé au fur et à mesure de la réunion ? Les jeunes ont fini par partir. Et à la fin, un jeune est resté jusqu'au bout. Il a dit, mais de toute manière, à quoi ça sert qu'on soit là ? Vous refusez toutes nos propositions." (Florian Vertriest, 2024).

Il est également délicat de demander un effort de réflexion participative auprès des habitants sur le devenir du quartier dans la logique où ils n'ont pas vocation à y rester, *"tant que l'objectif principal de la mixité sociale est mise en avant la concertation ne fonctionnera jamais, comment on peut demander à des gens de s'investir et co-construire un projet si on leur demande de partir par la suite. Y a une fracture au niveau de la base." (Florian Vertriest, 2024).* Enfin, il serait aussi intéressant de prendre connaissance de la manière dont les pouvoirs politiques perçoivent cette participation habitante, peu importe la façon dont elle se manifeste. Le cas actuel du collectif anti-démolition de l'Alma Gare peut être pris pour illustrer ce propos. Ce collectif d'habitants contestataire du projet NPNRU du quartier prioritaire de l'Alma Gare à Roubaix est porteur d'une proposition de projet alternatif construit collectivement par le biais de groupes de travail mêlant habitants et experts. Plusieurs demandes de rencontres sont régulièrement émises de leur part envers le maire de Roubaix actuel pour tenter d'enclencher le dialogue mais cela semble ne pas aboutir du tout et leur demande continue à être ignoré, localement du moins *"la première réponse qui est donné c'est "on ne leur donne pas l'heure parce que c'est leur prouver qu'ils existent" (Florian Vertriest, 2024).*

Pour conclure, les dispositifs participatifs actuels menés dans les projets NPNRU tiennent plus une valeur d'information pour les élus et les acteurs de l'aménagement de l'état de l'opinion publique plutôt que de produire de la donnée utilisée ensuite à des fins contributives au projet (Talpin, 2013). Quand participations il y a, elles suscitent généralement des déceptions chez les habitants étant donné leur faibles conséquences. Dans un contexte de transition où on parle également de transition démocratique, l'appropriation par les habitants lors d'un projet de renouvellement urbain de ses enjeux ainsi que les enjeux de résilience afin de réfléchir sur la ville de demain ; c'est une étape importante permettant l'empouvoirement des habitants et il serait dommage de rater le coche. En ce sens, il est primordial de reconnaître la contestation si elle existe et de savoir l'accueillir, les paroles habitantes récoltées lors de processus participatifs doivent servir à quelque chose afin qu'ils puissent se sentir reconnus et leur donner envie de continuer cette dynamique et aborder petit à petit des sujets de plus en plus complexes/techniques (Petit et Bressant, 2023).

C. Etude de cas : un dispositif institutionnel lillois en faveur de la santé environnementale : le Quartier à Santé Positive Concorde

Le secteur Concorde, localisé dans le quartier du Faubourg de Béthune, peut être considéré comme étant un des plus gros secteurs de logements sociaux de la Ville de Lille avec initialement 1 500 logements recevant environ 5 000 habitants sur un terrain de 23 ha. Construit selon une logique de “banlieue verte” pour ne pas dire cité jardins, l’alternance entre ses immeubles datant des années 1950s et ses espaces verts (correspondants aux bas d’immeubles) en fait aujourd’hui ce que l’on pourrait appeler un îlot de fraîcheur, ce qui est assez singulier à l’échelle de la commune. Il est néanmoins blotti entre deux infrastructures routières sur lesquelles on retrouve une fréquence de trafic importante : le périphérique A25 et le boulevard de Metz ; résultant en une sur-exposition aux nuisances sonores de ces axes de communication. De par les nombreuses problématiques socio-urbaines que l’on peut retrouver dans ce quartier (comme dans quasiment tout autres quartiers populaires) relevant de l’état dégradé des logements, de l’insécurité dans les espaces publics dû à un fort trafic de stupéfiants sur ce secteur, de la grande précarité des ménages - Concorde étant le 5ème quartier le plus pauvre de France -, du manque d’attractivité du secteur et d’un enclavement assez prononcé ; nous pouvons retrouver sur ce QPV d’intérêt national un projet de renouvellement urbain

Au regard des questionnements sur la transition écologique actuelle, la collectivité de Lille profite de cette occasion de mutation du quartier pour expérimenter le dispositif Quartier à Santé Positive (expérimenté également à Dunkerque) dans le cadre du PIA “Villes et territoires durables” et qui est particulièrement marqué par le concept d’urbanisme favorable à la santé. S’appuyant de la définition même de la santé par l’OMS - qui désigne un état complet de bien-être à la fois physique, mental et social (Barton et Tsourou, 2004) -, ce terme implique les relations de causalités entre l’environnement au sens large (biologique, physique, social et économique) et l’état de santé des individus : les facteurs socio-économique, culturels et environnementaux joueraient un rôle non négligeable sur leur santé. Ce n’est pas forcément un terme nouveau étant donné que les préoccupations de santé animées déjà les opérations hygiénistes du XIXème siècle, opérations se concluant par des interventions physiques sur l’organisation des villes.

Ces relations de causalité entre urbanisme et santé peuvent dans un premier temps être observées à travers les comportements individuels et les styles de vie des personnes. En effet, l’environnement physique, de par son organisation, influe énormément sur les choix de mode de vie quotidiens des individus : la présence d’allées piétonnes agréables et de pistes cyclables incite les déplacements de mobilité active chez les personnes ; ce qui impacte tant leur santé physique que mentale. Ces relations peuvent également être observées à travers l’environnement social d’une personne en termes de communauté. Comme abordé précédemment, l’urbanisme à travers les projets de rénovation sociale peut être destructeur des réseaux de solidarité sociaux des individus tout comme il peut être générateur de liens sociaux à travers la conception de lieux de rencontres, le maintien d’équipements de proximité... Les

politiques d'aménagement et d'habitat impactent également énormément la santé directe des individus, ne serait qu'à travers les nombreuses pathologies que l'on découvre chez des individus habitant dans des logements dégradés et énergétiquement non performants (asthmes, eczéma, dépression...) (Barton et Tsourou, 2004).

C'est donc dans cette logique que s'inscrit le projet de Quartier à Santé Positive à Concorde, une intervention spatiale dans le but d'avoir des répercussions positives sur la santé des habitants par le biais de 4 axes identifiés :

- amélioration de la qualité de l'air extérieure comme intérieure
- réduction de l'exposition des habitants et usagers du quartier et de ses équipements aux bruits des infrastructures routières lourdes présentes
- amélioration des conditions alimentaires
- développement d'une production d'énergie renouvelable.

A l'heure d'aujourd'hui, les actions développées abordent l'enjeu du bruit avec la création d'un mur acoustique pour bloquer les nuisances sonores du périphérique ; et l'alimentation via l'implantation d'une ferme urbaine accueillant un maraîchage biologique et servant de plateforme d'insertion du travail - ce sont les habitants du quartier qui sont recrutés. Au niveau de la performance écologique, la nouvelle crèche Madeleine Brès et la Maison des Assistantes Maternelles remplissent les conditions de performances énergétiques, de qualité de l'air et d'insonorisation. Au niveau des actions à venir, l'installation d'une centrale de panneaux éoliens dont la production servirait en premier lieu à alimenter les futurs équipements publics est prévue par le projet de renouvellement urbain. De même, l'objectif de qualité de l'air intérieur sera atteint par la construction de nouveaux logements avec un l'installation de systèmes de ventilation naturelle hybride et un choix de matériaux absorbants et réverbérants (au niveau de l'albédo afin de permettre le confort thermique des bâtiments et leur rafraîchissement).

Cependant, afin de faire un premier retour à chaud des résultats de ces premiers éléments porteur d'une volonté de transition des modes de vie, il est important de faire remarquer que malgré son objectif de promotion d'une alimentation saine, la ferme urbaine est un équipement qui reste très peu approprié par les habitants du quartier. En effet, les paniers de légumes bio vendus à prix réduit grâce au dispositif P.A.N.I.E.R de l'association les Haut-de-France (lutte contre la précarité alimentaire) sont toujours considérés comme étant trop chers pour la quantité de légumes proposés - et pas rentable pour de grandes familles. De plus, à travers de nombreux échanges, il est ressorti que les habitants considéreraient cette implantation comme une première amorce de gentrification et qu'ils ne sentaient pas avoir été consultés - et donc ils ne comptaient pas se l'approprier. Cette offre de paniers de légumes semble aussi rentrer en "en concurrence" avec les paniers de produits bios que distribue déjà l'Espace Santé dans le quartier accompagné d'une sensibilisation à l'alimentation saine. En ce qui concerne le mur acoustique, il semblerait qu'il n'y ait pas non plus une grande différence au niveau des nuisances sonores.

Comme expliqué plus haut, ce dispositif expérimental prend place dans le quartier par le biais d'un projet de renouvellement urbain qui, pour l'instant, n'est contractualisé que sur

une partie du quartier (partie Ouest). Les opérations de chantier ont déjà commencé, la déconstruction des bâtiments restants est en cours, ainsi que les opérations de relogement sur les ménages habitant toujours là-bas. Hormis une barre de logements sociaux, la barre Renoir, pour laquelle une opération de réhabilitation est prévue ainsi qu'une restructuration des typologies de logements, ce sont de nouveaux lots d'habitations qui sont prévus avec une offre d'habitats variés (logements sociaux, accession à la propriété, logements libres). Une "cité des équipements" viendrait compléter cet ensemble où sera notamment relocalisée la médiathèque du Faubourg de Béthune avec un pôle musique, un groupe scolaire maternelle/élémentaire (et le restaurant scolaire qui va avec), un pôle enfance (avec la halte-garderie et le centre d'accueil de la petite enfance) et un espace partagé destinés à des associations. Enfin, un parc urbain est envisagé en centralité du quartier avec des accès vers le boulevard où il s'y trouvera notamment un espace enfant et un espace jeune (pour lequel des ateliers de participation avec les jeunes de la ville - étant donné que le parc à vocation à rayonner à l'échelle de la ville- ne devraient pas tarder à démarrer).

En ce qui concerne la partie Est du secteur Concorde pour laquelle il n'y a pas encore de contractualisation, le quartier demeure tel quel pour l'instant jusqu'à validation. Il y a donc un réel enjeu de gestion transitoire sur cette portion du territoire où la complexité est dans le maintien d'une vie de quartier quotidienne qualitative dans un contexte où il est "amputé" de sa moitié de quartier et de certains services et aménités (aire de jeux pour les grands qui a dû être démantelée avec le début des travaux sur la partie Ouest). Pour cela, la Maison de Projet occupe un rôle important dans la compréhension habitante des enjeux urbains actuels et la navigation dans leur démarches quotidienne. Elle a une réelle mission d'information mais également de cohésion des différentes structures et associations locales œuvrant toutes pour la "lever des freins au relogement". Le but est de se saisir de ces opérations de relogement pour stimuler la réinsertion des habitants dans un parcours locatif et social ascendant. Pour cela, plusieurs temps conviviaux d'échanges sont tenues régulièrement à la Maison de Projet avec la multiplicité des partenaires qui opèrent sur le secteur :

- une permanence de relogement les mercredis matins où les habitants peuvent venir suivre l'avancé de leur dossier de relogement, poser leur question, profiter pour faire remonter les dysfonctionnements actuels dans leur logement ou tout simplement venir boire un café et discuter un moment avec tout le monde. En termes de professionnels, sont présents pendant ces moment-là les chargées de relogement de la META (groupement d'intérêts économiques réunissant les bailleurs sociaux LMH et Vilogia), le responsable de la maison de projet (donc le service de Mission de Rénovation Urbaine de la Ville), les médiateurs cadre de vie de LSI (association d'insertion à l'emploi) et les chargés cadres de vie LMH.
- un café emploi tous les jeudi après-midi avec les acteurs de l'emploi tels que l'association LSI, la Cité de l'Emploi, le CCAS (centre communal d'action sociale), la Ville de Lille via le responsable de la Maison de projet, France Travail par moment. Un accompagnement dans la recherche de l'emploi est proposé pendant ces temps.

- le café habitant qui a lieu le premier mercredi du mois et durant lequel les habitants sont invités à venir échanger de leur qualité de vie quotidienne dans leur quartier, faire remonter les dysfonctionnements urbains que les travaux auraient potentiellement exacerbés (en l'occurrence, la problématique du trafic et de la consommation de stupéfiants dans les espaces publics du quartier est une thématique qui est extrêmement récurrente et qui inquiète beaucoup les habitants et pour laquelle la Ville essaye d'engager le dialogue avec les divers services et structures compétentes), leur appréhensions sur le relogement et la durée qu'il prendra... Durant ces échanges conviviaux, le responsable de la Maison de projet, avec le CCAS et les médiateurs cadre de vie LSI et LMH essayent d'apporter les réponses les plus complètes possibles aux questionnements des habitants.

Au-delà de ces évènements générateurs de convivialité, un certain nombre de mini-ateliers de concertation ont été tenus par la Ville de Lille (à travers la Mission Rénovation Urbaine) afin d'alimenter la stratégie de gestion transitoire que mène la SPL Euralille sur le quartier (étant l'aménageur en charge de la réalisation des logements finaux) - qui s'est manifesté par exemple avec l'Escale Estivale l'été 2024 où un conteneur de jeux était mis à disposition des enfants du quartier 2 jours par semaine dans une logique de préfiguration des futurs usages d'un parcours sportif - mais également pour alimenter le diagnostic social et urbain du quartier que mène la Ville dans le but de repérer les dynamiques et synergies associatives et habitantes actuelles et les faire travailler ensemble. En ce sens, un atelier de concertation pour les jeunes a été mené sur le réaménagement d'un terrain de foot afin de prendre connaissance des usages souhaités dessus et d'essayer d'en concrétiser à travers un chantier participatif (cela a également eu un effet d'acculturation pour les jeunes qui ont pu discuter de manière concrète sur les contraintes de réalisation de tel ou tel usage, la priorisation des actions à prendre...). Des ateliers de concertation ont également été menés auprès des habitants sur les projections d'usages dans les espaces publics.

III. Une démarche du projet urbain à repenser sous le prisme d'une transition écologique et solidaire mais également social

A. Une approche techniciste du projet à remettre en perspective au regard de projets urbains plus sociaux

Il a été démontré que les projets de renouvellement urbain actuels adoptent une approche descendante de la part des pouvoirs politiques et des acteurs de l'aménagement avec une présentation déjà élaborée et aboutit du projet de quartier aux habitants ; il n'est donc pas représentatif de la société civile. La participation habitante peu conséquente dans les dispositifs mis en place par ces politiques publiques renforcent cet écart d'appropriation et de satisfaction du projet. Or, dans ces contextes de transitions (écologiques, démocratiques, économiques...) il est primordial que toutes les composantes de la société contribuent ou se voient offrir les conditions de leur contribution dans une logique de représentativité et de co-conception de milieux de vie innovants et créatifs. C'est l'opportunité également de réfléchir, grâce à l'apport de la maîtrise d'usage non négligeable par les habitants, comment travailler avec le milieu actuel tel qu'il est et comment l'améliorer (Gaudant, 2013). Il faut donc rendre accessible ces projets urbains, d'autant plus dans les QPV où les habitants se retrouvent encore plus éloignés des programmes politiques et participatifs. A l'inverse, le risque de mener un projet qualifié de trop technique et que le résultat ne correspond pas efficacement aux réalités du territoire et de reproduire une même méthodologie - efficace et efficiente certes - mais du coup moins créatifs et personnelles, *“Ne prenez pas comme boussole l'opinion publique. [...] On aborde trop peu l'humain dans ces projets et on reste trop dans la technique, on ne peut pas faire partout pareil, des copier-coller, [...] les projets doivent être tirés du lieu de vie des gens, ils doivent ressembler à comment vit ces quartiers, à quoi les gens ont envie qu'ils ressemblent. L'Alma c'est pas la Bourgogne, la Bourgogne c'est pas Lille Concorde”* (Florian Vertriest, 2024).

Pour Myriam Cau, co-présidente de l'Association des Urbanistes des Haut-de-France, malgré ce qui peut être dit de l'ANRU, cette agence demeure un élément essentiel pour l'application de projets de renouvellement urbain, ne serait-ce que pour l'aspect financier à travers les subventions qui ne sont pas à négliger que perçoivent les collectivités. Néanmoins, comme dans tout programme, des dysfonctionnements peuvent être relevés et il s'agirait de déterminer des axes d'amélioration de cette politique de l'ANRU en vue de développer des projets plus résilients d'un point de vue écologique, social et démocratique. En premier lieu, la priorisation de la démolition par rapport à la réhabilitation devrait être revue. Le principe de la *tabula rasa*, comme expliqué précédemment, en plus d'avoir un coût écologique beaucoup plus conséquent qu'une opération de réhabilitation, prive également les populations des quartiers prioritaires de leurs systèmes sociaux de solidarité. A l'heure actuelle où la réhabilitation n'est financée que de 80% (au lieu de 100% pour la démolition) et que le reste est à charge du bailleur social, l'État nécessite d'avoir une approche volontariste sur cette thématique, *“la réhabilitation elle est payée par le bailleur, la démolition par l'Etat”* (Myriam Cau, 2024). De plus, dans un contexte où le ZAN (Zéro Artificialisation Nette, découlant de la loi Climat et Résilience de

2021, il vise l'objectif de zéro terres artificialisées pour l'horizon 2050), il est d'autant plus important de réaliser cet effort intellectuel et créatif collectif pour essayer de redonner une seconde vie à ces patrimoines bâtis. La deuxième intervention émise par Myriam Cau est un renforcement de l'impératif de participation des habitants et de co-construction des projets que l'on retrouve dans le règlement de l'ANRU. Cependant, cette clause du règlement n'est pas systématiquement appliquée au niveau infranational par les municipalités, ce qui mène à des pilotages de projets urbains très pauvres en contributions citoyennes. La contribution d'un avis citoyen lors des délibérations de sélection des projets ANRU peut également se révéler enrichissante avec l'apport d'un point de vue très différent et "substantiel" parmi les visions technocratiques que l'on peut retrouver dans ces assemblées. Dans la même lignée, associer, comme il était prévu dès le départ, les conseils de quartier au montage d'un projet ANRU - et ne pas cantonner cette institution à leur rôle passif qu'elles occupent actuellement - permettrait déjà d'avoir une pluralité de visions et des apports concrets des pratiques d'usages existantes.

Par ailleurs, dans l'optique toujours de construire collectivement des projets urbains socialement innovants, Myriam Cau émet trois conditions d'appropriation nécessaires selon elle du projet par des publics n'ayant pas l'habitude de manier et d'être confrontés à ces réflexions autour des enjeux urbains et de la résilience. La première est la nécessité de redonner aux habitants la possibilité de contester le projet urbain, de garantir qu'ils soient entendus et d'examiner leurs propositions de projet s'il y en a au même titre que les projets réalisés par l'expertise technique et l' élu. La deuxième condition est de donner des moyens propres aux collectifs, habitants, associations afin qu'ils puissent être des interlocuteurs à part égale avec les autres instances politiques et professionnelles. Effectivement, il existe des inégalités de savoirs techniques et de moyens entre les habitants et les autorités publiques et techniques dans la construction d'un projet (ou contre-projet) et il est important dans des relations se voulant d'égaux à égaux que les enjeux et tenants et aboutissants du projet soient vraiment compris et assimilés par toutes les parties prenantes. La dernière condition d'appropriation du projet est bien sûr l'accès à une information claire et complète ; il y a une certaine opacité actuellement dans les projets de renouvellement urbain sur les questions de financements, de calendrier, de schéma d'aménagement précis. Il s'agit ici d'assurer une transparence des projets et garantir un même niveau d'information pour tous. Myriam Cau conclut ce développement par cette phrase marquante : *"Et n'oubliez jamais dans votre future vie professionnelle, la seule chose qui légitime l'action des urbanistes ou des autres personnes qui interviennent sur la ville, c'est les habitants"*.

A l'inverse, Sophie Ricard, architecte-urbaniste et co-présidente de la Preuve par 7 (démarche expérimentale d'urbanisme/d'architecture/de paysage), adhère moins à ce recours de l'ANRU des collectivités locales pour mener des projets de renouvellement urbain dans leur quartiers. En effet, pour elle, certaines commandes ANRU auraient été trop rapidement réalisées sans qu'il n'y ait d'urbanistes ou d'architectes de terrain afin d'accompagner les politiques locales dans la définition et l'opérationnalité de leurs projets et essayer d'apporter de nouveaux points de vue. Le projet social est donc rapidement mis de côté dans cette optique. Tout comme de nombreux chercheurs et professionnels (dont Myriam Cau), Sophie Ricard

porte également un regard critique sur le recours quasi-systématique à la démolition dans ces projets, *“sur la plupart des projets de démolition, on sent bien qu’il y a un objet de réinterprétation du patrimoine qui est fondamental, surtout qu’il a une histoire ce patrimoine, il y a des gens qui y habitent encore, il y a des gens qui y tiennent à ce patrimoine”* (Sophie Ricard, 2024). Elle invite plutôt à une réflexion collective partant du “déjà-là” afin de construire un projet collectif réellement implanté dans le quartier : *“Pour moi, ces opérations de renouvellement urbain, c’est un vrai alibi pour pouvoir refaire des projets de société et surtout réactiver nos démocraties locales à l’heure où on voit comment on vote aujourd’hui.”* (Sophie Ricard, 2024).

C’est cette volonté d’ancrage sur le lieu du projet par le biais de ce que l’on appelle une permanence architecturale qui va se trouver être la base du projet urbain de renouvellement pour Sophie Ricard. Afin de s’imprégner de l’ambiance sociale et architecturale du quartier et réellement prendre connaissance de ses différents enjeux, l’architecte fait le choix de s’installer sur place pendant la durée présumée des travaux afin d’être au plus près des habitants et de la réalité du terrain. Cela a le mérite de le rendre moins intimidant et plus accessible auprès des populations. Le mot d’ordre pour cette démarche expérimentale est de prendre son temps, prendre le temps de connaître le quartier, ses habitants, ses habitudes... *“j’essaye de comprendre qui vit où, qui va à l’école, qui ne va pas à l’école, qui n’est pas au chômage. C’est vraiment une étude anthropologique, sociologique, économique du territoire”* (Sophie Ricard, 2024). Des chantiers démonstrateurs sont rapidement réalisés répondant à des besoins pressentis (ou affirmés par les habitants) comme étant urgents afin de montrer les méthodologies/processus utilisés et l’éventuel résultat, *“[...] faut vraiment des choses qui concernent un besoin urgent sur ce territoire. Parce que c’est comme ça qu’on arrive à parler aux mamans, qu’on arrive à parler aux enfants, qu’on arrive à se dire qu’on est d’utilité publique et que la puissance publique peut encore favoriser, en tout cas, peut encore avec une capacité d’agir pour les populations sur ces territoires”* (Sophie Ricard, 2024). Des activités sont proposées autour de l’amélioration/la construction du cadre de vie de telle sorte que les populations participent activement à la mutation de leur milieu de vie. Des ateliers publics populaires d’urbanisme sont animés par les professionnels dans une logique d’acculturation des habitants aux enjeux urbains, on pense à la ville sous le prisme de l’éducation, de l’art, de la culture, etc. et pas que sous celui de l’architecture et de l’urbanisme. Dans ces ateliers sont associées les institutions et les associations locales. Parallèlement est également intégré la notion de services et de l’économie, réfléchir à de nouveaux types de commerces... Les professionnels intervenant sont regroupés dans des équipes pluridisciplinaires (urbanisme, architecte, sociologue...) afin de garantir une transformation du lieu sur tous les aspects. La Maison de Projet tient un petit rôle de tiers-lieu, un espace accueillant, d’information, d’échanges... En ce qui concerne les chantiers (plutôt professionnels), il est fait en sorte que ce soit les petites entreprises locales qui répondent au marché dans une logique de dynamisme économique territorial. Ce sont des réflexions sur l’amélioration du quartier pour le rendre plus attractif et plus agréable à vivre etc. qui animent cette expérimentation, comment faire venir de nouveaux publics dans ses QPV ? Ce sont des projets assez uniques qui en ressortent à chaque fois étant donné que ces derniers sont basés sur les particularités des populations et quartiers ciblés, *“Si on n’est pas sur le terrain, ça ne marche pas. Alors on le fera avec les modèles*

économiques et les tableaux Excel et donc on fera un projet qui n'est pas territorialisé” (Sophie Ricard, 2024). Enfin, contrairement à l'ANRU qui opère bien souvent sur des échelles assez importantes, ce sont des petites unités d'opération qui sont privilégiées pour pouvoir réhabiliter, *“C'est à dire qu'on a un grand projet urbain et à l'intérieur de ça on retrouve de petite échelles sur des bâtiments et je pense qu'il faut plusieurs architectes pour plusieurs bâtiments, mais pas un sur le tout [...] Comme la construction en masse a fait des désastres. Il faut absolument retrouver des petites échelles de projets dans ces grandes échelles de réaménagement”* (Sophie Ricard, 2024). Sophie Ricard qualifie cet urbanisme d'urbanisme vivrier, (re)tisseur de liens sociaux et réactivateur de démocratie locale étant donné qu'un aller vers les habitants et le projet ne pourrait de toute manière pas se faire sans leur participation.

Pour prendre un autre exemple en outre-Atlantique de projet de renouvellement urbain dit “social”, les Coopérations de Développement communautaires (CDC) étasuniennes peuvent être citées. Apparues à la fin des années 1970's en réponse à une crise urbaine caractérisée par des émeutes, de la délinquance, et une dégradation du bâti dans les ghettos de l'époque où étaient concentrées les populations les plus précaires ainsi que les communautés afro-américaines (Donzelot et Epstein, 2006). L'idée est de confier à ces derniers leur propre rénovation urbaine en partant du principe que cette responsabilité aurait peut-être un effet sur le comportement collectif. La CDC est donc créée, c'est une association avec un conseil d'administration dont plus de la moitié sont des habitants ; en ce qui concerne ses interventions, l'Etat leur accorde un droit de planning au sein de leur périmètre, de nouveaux logements sont construits, notamment en locatif ou en accession. Elles sont considérées comme étant de véritables démarches bottom-up étant donné que la rénovation urbaine est impulsée par les habitants, d'empouvoirement de ces derniers à travers la mobilisation et l'acculturation des enjeux liés à l'urbain. Enfin, les community builder (ou architecte social) jouent un rôle assez important dans la construction et cohésion communautaire (Levy, 2007).

B. L'Alma Gare : une proposition de projet alternatif découlant d'une contestation citoyenne d'un projet urbain jugé arbitraire

Roubaix, comme plusieurs autres communes de la MEL, reçoit également sur son territoire des projets NPNRU avec pour objectif d'intervenir sur les dysfonctionnements socio-économiques qui y existent. Au total, quatre quartiers sont concernés par cette politique de rénovation urbaine, L'Epeule, La Pile, Les Trois-Ponts et l'Alma Gare. C'est l'inscription de ce dernier quartier à un projet de renouvellement urbain qui a poussé la création d'un collectif d'habitants réfutant vivement cette décision, justifiant en partie cela par l'Histoire atypique de ce quartier.

En effet, l'Alma Gare telle qu'on l'a connaît de nos jours incarne l'une des plus grandes références depuis plus de 40 ans de l'urbanisme participatif et de la coproduction urbaine. Édifiée en 1980 suite à une lutte urbaine, elle était initialement composée de logements et de courées extrêmement dégradés, à tel point qu'aucune intervention autre que celle de la Ville de Roubaix n'était envisagée. Un projet de rénovation urbaine est rapidement mis en place de manière très descendante dès 1974 mais cela va susciter de l'indignation chez les habitants critiquant fortement les logiques de "tables rases" de l'époque. Cela a mené à la création du 1er Atelier Populaire de l'Urbanisme de l'époque, son but premier étant d'accompagner les habitants à la formulation de contre-projets et de faire entendre leur voix. Beaucoup d'étudiants et de professionnelles commencent à adhérer à ce projet, ce qui crée un réel rapport de force et oblige les politiques à écouter les revendications des habitants. Fort heureusement, le maire de l'époque a été sensible à leur arguments et était ouvert à la négociation quant à l'avenir du quartier, l'Etat contribue même via le Plan de construction, *"non, le quartier il va se refaire parce que force est de constater que nos maisons c'étaient les maisons complètement insalubres donc force est de constater qu'on doit faire quelques chose dans le quartier, il doit évoluer mais ça se fera pas sans nous"* (Florian Vertriest, 2024). C'était le premier cas de maîtrise d'ouvrage collective qui rassemblait élus, techniciens et habitants, c'était inédit en France. La même place était accordée aux habitants qu'aux techniciens, cela relevait de l'innovation sociale. En ce qui concerne les choix d'architecture, les habitants et personnes impliqués dans le projet avaient visité certains quartiers en Belgique en guise d'inspiration et avaient beaucoup appréciés l'aspect "petit-village" qu'ils y avaient trouvé puisque cela s'apparentait à leur système de courée qu'ils connaissaient déjà et qui étaient des rencontres de sociabilité, notamment à Saint-Pierre-Valouet. Au-delà de ça, il y avait une vraie innovation architecturale qui s'inscrivait dans une réflexion des pays du Nord sur la ville européenne (pas dans le sens ville nouvelle comme Villeneuve D'Ascq) mais des réflexions sur ce que serait une ville européenne sans grands ensemble par exemple (Myriam Cau, 2024). C'est cette vision de quartier-village qui a été adoptée avec de grands espaces de lieux communs, des coeurs d'îlots verdoyants, des terrasses extérieures type courées... C'est pour ça que les briques de l'Alma s'insèrent bien dans l'architecture roubaisienne. Les nouveaux logements produits sont très confortables, il n'y a pas de cage d'escalier, tous les logements donnent sur la rue, *"chaque maison était comme un logement individuel. On pouvait avoir son adresse en entier sans dire*

“entrée tel etc.” (Myriam Cau, 2024). Il y a eu de nombreuses innovations associées à ce projet participatif commun telles que l’ouverture de la première régie de France en 1980, une imprimerie solidaire, une cantine solidaire, une radio locale, une école ouverte sur le quartier... La circulation a aussi été pensée de manière très fine, avec une circulation automobile dans les rues et des réseaux de traverses pour pouvoir fréquenter les résidences et équipement du quartier à pied.

Bien sûr, si aujourd’hui un projet NPNRU prétend prendre place à l’Alma c’est qu’il y a eu de profondes transformations justifiant cette politique. Pourtant, les logements sont toujours de qualité, ce sont toujours de grands logements traversant très lumineux, bien équipés, donnant sur un cœur d’îlot donc idéal pour une surveillance familiale. Si le quartier a “dégringolé”, ce n’est pas tant la faute du bâti que la baisse drastique des conditions de vie des habitants et la montée des trafics et consommations de stupéfiant. L’arrivée importante des populations immigrés à faible ressources économiques n’a pas non plus aidé à cette image, combinée au chômage de masse et au changement de municipalité de Roubaix. Ce qui se passait à Roubaix relevait plus du projet social avec la synergie entre associations, habitants... Avec les suppression des subventions aux associations “on perd l’essence du truc puisque l’idée c’est d’être autogéré” (Florian Vertriest, 2024). La politique a cassé la dynamique sociale qui était mise en place.

Dans sa lutte actuel, le collectif anti-démolition de l’Alma Gare s’est inspiré et basé sur cette histoire, “voilà pourquoi on a créé ce collectif, parce qu’on s’est basé sur l’Histoire de l’époque, nous on savait qu’il fallait faire quelque chose donc on s’est dit à l’époque qu’ils ont été victorieux via un collectif, donc on se dit pourquoi ne pas réécrire l’Histoire” (Florian Vertriest, 2024). Ce qui peut être le plus reproché au maire actuel, en plus de la démolition de patrimoine emblématique, est le refus net de toute communication avec le collectif et de toutes concessions sur le projet : “Les habitants n’arrivent pas à se faire entendre parce que en fait le règlement de l’ANRU n’est pas respecté. Il n’y a pas de contrôle. [...] le maire de Roubaix n’a pas respecté” ce qu’il était censé faire, il a fait des concertation bidons qui ont été dénoncées mais quelque part tout le monde s’en fout [...] vous avez des opérations qui sont censées être concertées mais si un maire ne le fait pas, il est le roi en son domaine et personne ne lui dit rien et le bulldozer, au sens propre et figuré, continue d’avancer [...] Donc c’est tellement éloigné des habitants, sans la gestion communautaire, les habitants sont sous le contrôle d’un compresseur d’une technocratie politique qui avance en les écrasant” (Florian Vertriest, 2024). Pour en revenir au projet NPNRU, il ne prévoit pas de détruire la totalité des bâtiments mais le quartier étant conçu selon une logique de cohérence, cela reviendrait à déséquilibrer l’harmonie urbaine. Florian Vertriest affirme par ailleurs que l’article 1.3 de la Réglementation de l’Anru n’a pas été respecté par la municipalité, donc les habitants n’ont pas été proprement concertés, “pendant les réunion de concertation on ne parle pas de projet car il(le maire) émit l’idée qu’ils seraient reloger donc les gens “c’est panique à bord pour les habitants” “les gens sont dans une relation un peu de panique et d’inquiétude concernant leur propre individuel [...] jamais on ne va parler de projet pour le quartier. C’est-à-dire que les gens ne vont pas savoir exactement qu’est-ce qu’on démolit, qu’est-ce qu’on démolit pas”

(Myriam Cau, 2024). La réunion publique de 2021 n'est pas mieux - certains diront qu'elle est même pire - *“la seule réunion de concertation qui se fait en visio, dans un quartier où il y a énormément de fracture numérique, où les habitants n'avaient même pas la fibre à l'époque. Donc autant vous dire qu'il n'y a à peine que 5 habitants du quartier sur 170 personnes présentes. Donc tout le reste c'est des techniciens, des gens de la ville, de la MEL. Et les habitants dans cette réunion demandent quand ils auront le droit de co-construire, quand ils auront le droit à la co-conversation et comment en branche le micro”* (Florian Vertriest, 2024). Cette volonté de mener un projet de renouvellement urbain choque également énormément de professionnels, qui considèrent l'Alma Gare comme étant un quartier emblématique de l'Histoire de l'urbanisme et qui est en parfait état et avec un fort potentiel de réhabilitation.

C'est dans ce contexte que le collectif décide de co-construire son projet alternatif intitulé Alma 2050, avec une très forte volonté d'éducation populaire afin d'empouvoier les ces personnes-là et faire prendre conscience que c'est en s'impliquant (d'un point de vu politique, militant, personnel...) que les choses risquent de changer, *“[...] à travers tout ce qu'on a fait, on a aussi ait de l'éducation civique. Aujourd'hui à Alma les gens ont compris, on est passé de 13% de participation aux élections à 50% en deux ans”* *“Aujourd'hui ils ne sont pas entendus, par contre on leur promet beaucoup de choses. Donc on les prend pour des cons et au fur et à mesure des années ils ont fini par comprendre qu'ils étaient pris pour des cons”* (Florian Vertriest, 2024). L'idée n'est pas de forcer le projet alternatif mais de le proposer au maire et le remodeler en fonction dans une logique de co-construction égale.

En termes de modalité, des cycles d'urbanisme de 200 personnes sont organisés de manière assez régulière où des problématiques très concrètes relevant du quartier vont être délibérées. Cependant, pour des raison de praticité des réunions de travail avec un groupe intergénérationnel beaucoup plus restreint (15 personnes dont techniciens et habitants), ce qui permet de défricher un certains nombre de sujet avant la réunion et essayer d'arriver à un accord qui pourra potentiellement être rediscuté. La plus jeune des participante à 12 ans et la personne la plus âgée à 90 ans - chacune des personnes étant les représentantes de leur tranche d'âge. Ces atelier de travail se révèlent d'autant plus intéressant puisque Julien Talpin, co-directeur du Groupement d'intérêt scientifique “Démocratie et participation”, affirme que ces délibérations par petits groupes permettraient d'accroître le niveau d'information des participants et de aiderait à la constitution d'opinion plus éclairées (Talpin, 2013).

En plus de mettre en avant la particularité que l'Alma remplit déjà les critères que l'on s'attendait pour un éco-quartier et la volonté d'acter cela ; de nombreux sujets sociaux sont également abordés dans ce projet Alma 2050. Pour n'en citer quelques uns, une approche artistique et culturelle est envisagée dans une tentative d'influer sur les trafics de stupéfiants et réussit à capter les jeunes (ou les repêcher) avant qu'ils ne tombent dedans? Au-delà de cet enjeu, la réintroduction de l'art et de la culture est quelque chose qui est planifié dans le projet alternatif, *“nous par exemple, on un monsieur qui s'appelle Brianschlagen, qui est reconnu à l'international, qui est un grand danseur, qui est sorti de ce quartier grâce à l'art et à la culture. [...]”* On a de nombreuses personnes qui s'en sont sorties grâce à l'art et grâce à la culture”. Au niveau du logement, le Bail Réel Solidaire est exploré par le collectif - dispositif permettant de dissocier le foncier du bâti pour faire baisser les prix du logement. Un gros travail sur la mémoire et les origines du quartier est également prévu à travers le “Musée de l'Histoire”, afin que les habitants comprennent d'où elles viennent pour avoir la meilleure vision possible pour le futur, *“[...] je parlais à un de ces jeunes, parce qu'il m'avait interpellé et il me dit “Florán c'est des fous quand même” et moi je ne m'attendais pas à ça du tout, je pensais qu'il allait me parler de la police, de ces conneries habituelles. Il me dit “c'est des fous quand même ce qu'ils font”, je lui dis “explique-moi” et il me dit “ouai, il veulent détruire notre quartier”. Je pensais que ça allait s'arrêter [...] et il me dit “c'est triste quoi, en plus Marie Agnès Leman (personne qui a mené la lutte de l'époque) c'est une femme forte, c'est incroyable ce qu'elle a fait. Et nos grands-parents comment ils ont été faire ce voyages d'études, et notre quartier il est au communs internationales” et il me parlait de tout l'Histoire en fait. Il s'était intéressé à ça grâce aux réunions qu'on avait mises en place et les reportages qu'on diffuse à chaque fin de session [...] il est devenu fier de l'origine de son quartier”* (Florien Verstriest, 2024).

Conclusion

Pour conclure, en l'état actuel des choses, dans les projets de renouvellement urbain ANRU, la participation citoyenne n'est pas concluante du fait de plusieurs choses : détectabilité des dispositifs de participation et de leur modalités (vocabulaire trop technique, horaires contraignant, sur-représentation d'une typologie de personnes...), perte de confiance des participants par manque de résultats et renoncement, auto-empêchement par peur de ne pas détenir le capital culturel nécessaire, etc. Dans l'optique où elle se montrait concluante, rien ne garantit l'application de ses résultats dans le projet étant donné qu'il existe un flou sémantique dans le règlement même de l'ANRU.

Par ailleurs, les populations des quartiers prioritaires étant celles dont on n'entend encore moins la parole, il en revient aux politiques publiques et acteurs de l'aménagement de créer les conditions d'expressions des besoins et en parallèle de créer les conditions de réception de ces paroles pour pouvoir prendre en compte. Cela nécessite une démarche itérative certes, mais qui a le mérite d'être représentative. De plus, les projets de renouvellement urbain ayant pour discours principal des préoccupations environnementales et en lien avec la santé ne résonne pas autant chez les habitants des QPV. Pas par désintérêt ou mépris du sujet mais parce qu'ils ne se reconnaissent pas dans ce discours. Il pourrait être intéressant de d'adopter une approche un peu moins du registre de "l'excellence".

En ce qui concerne l'aspect créatif - ou du moins original - des projets, la territorialisation de l'action et la prise en compte de l'existant et du déjà-là les démarque déjà assez bien. Comme l'a pu démontrer Florian Vertriest avec son projet Alma 2050, c'est en co-construisant le projet avec les forces vives du territoire, en se basant sur les besoins réels du quartier et en s'autorisant de considérer que la maîtrise d'usage est tout aussi valable que l'expertise technique et que ces solutions trouvées peuvent être aussi pertinentes que celles de l'expertise technique (pour les besoins réels qu'il y a).

Bibliographie

Revue scientifique et rapports en ligne

Allam, M., (2023), “ L’accompagnement social aux transitions : naissance d’une nouvelle politique publique”, *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, n° 77, p.32-32
URL:<https://shs.cairn.info/revue-cahiers-du-developpement-social-urbain-2023-1-page-32?lang=fr>.

Avenel, C., (2005), “La mixité dans la ville et dans les grands ensembles. Entre mythe social et instrument politique.” *Informations sociales*, n° 125, p.62-71.
URL : <https://shs.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-5-page-62?lang=fr>.

Billen, L., (2023), “ L’écologie ordinaire pour lutter à la fois contre les inégalités sociales et la crise écologique”, *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, n° 77, p.7-9
URL:<https://shs-cairn-info.ressources-electroniques.univ-lille.fr/revue-cahiers-du-developpement-social-urbain-2023-1-page-7?lang=fr>.

Billen, L., (2019), “Conseil citoyen et projet urbain à Romainville : la co-construction, à quelles conditions ?” *Participations*, n° 24, p.27-55.
URL : <https://shs.cairn.info/revue-participations-2019-2-page-27?lang=fr>.

Chiusano, K., (2023), “La rénovation urbaine, un levier pour les transitions”, *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, n°77, p.35-36
URL:<https://shs.cairn.info/revue-cahiers-du-developpement-social-urbain-2023-1-page-35?lang=fr>.

Comby, J-B., Malier, H., (2021), “Les classes populaires et l'enjeu écologique Un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses.”, *Sociétés contemporaines*, n° 124, p.37-66.
URL : <https://shs.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2021-4-page-37?lang=fr>.

Comby, J-B., Malier, H., (2023), “Donner aux classes populaires les moyens de leurs écologies”, *Dans les Cahiers du Développement social urbain*, n°77, pp28 à 31
URL:[Donner aux classes populaires les moyens de leurs écologies | Cairn.info \(univ-lille.fr\)](https://shs.cairn.info/revue-cahiers-du-developpement-social-urbain-2023-1-page-28?lang=fr)

Donzelot, J., Epstein, R., (2006), “Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine. *Esprit*, p.5-34.
URL/<https://shs-cairn-info.ressources-electroniques.univ-lille.fr/revue-esprit-2006-7-page-5?lang=fr>.

Epstein, R., (2015), « La démolition contre la révolution », *Mouvements*, n° 83, p.97-104.

URL : https://shs.cairn.info/article/MOUV_083_0097?lang=fr

Epstein, R., (2011) « Politiques de la ville : bilan et (absence de) perspectives », *Regards croisés sur l'économie*, n° 9, p.203-211.

URL : https://shs.cairn.info/article/RCE_009_0203?lang=fr

Levy, A., (2007), “Jacques Donzelot, la politique de la ville revisitée.” *Espaces et sociétés*, n° 130, p.175-180.

URL:<https://shs.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2007-3-page-175?lang=f>

Lejeune, C., (2023), “L’écologie populaire circonscrite à la périphérie urbaine ? Au-delà des marges de l’environnementalisme.” *Espaces et sociétés*, n° 188, p.171-177

URL : <https://shs.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2023-1-page-171?lang=fr>.

Lejeune, Z., (2015), “La justice et les inégalités environnementales : concepts, méthodes et traduction politique aux États-Unis et en Europe.” *Revue française des affaires sociales*,

URL:<https://shs.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2015-1-page-51?lang=fr>.

Lienard, L., Carbasse, Ph., Poujol, V. , (2022), “Les dynamiques de transition : un espace de renouvellement pour l’intervention sociale ?” . *Articulations*, (3)

URL : [Les dynamiques de transition : un espace de renouvellement pour l'interventions sociale? - Laure Lienard, Philippe Carbasse, Virginie Poujol - Articulations \(numerev.com\)](https://www.numerev.com/les-dynamiques-de-transition-un-espace-de-renouvellement-pour-l-interventions-sociale/)

López-Morales, E., Shin, H. B. & Lees, L. (2016), «Latin American gentrifications», *Urban Geography*, 37:8, 1091-1108,

URL : [Full article: Latin American gentrifications \(tandfonline.com\)](https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/00141801.2016.1191108)

Mangin, G. & Roy, A., (2023), “L’écologie en milieux populaires : de la débrouillardise à l’action collective”, *VertigO*, p.1–33

URL: [L’écologie en milieux populaires : de la débrouil... – VertigO – Érudit \(erudit.org\)](https://www.erudit.org/fr/revue/vertigo/2023-01-01/1071111)

Miot, Y., (2013), “Renouveler l’habitat des quartiers anciens dans le cadre de la « Politique de la Ville » : la gentrification comme horizon ? – Les exemples de Mulhouse, Roubaix et Saint-Etienne », *Métropoles*

URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/4777>

Naoufal, N., (2016), “Connexions entre la justice environnementale, l’écologisme populaire et l’écocitoyenneté”, *VertigO - la revue électronique en sciences de l’environnement*

URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/17053>

Petit, G., Bressan, F. (2023), “ Pourquoi le dialogue est-il si difficile ?” *Les Cahiers du Développement Social Urbain*,

URL:<https://shs-cairn-info.ressources-electroniques.univ-lille.fr/revue-cahiers-du-developpement-social-urbain-2023-1-page-24?lang=fr>.

Schlosberg, D. (2004), « Reconceiving environmental justice: Global movements and political theories », *Environmental Politics*, vol. 13/3

URL:<https://doi.org/10.1080/0964401042000229025>

Talpin, J., (2013), “Former des sujets démocratiques. Les effets de la participation sur les individus”. *Idées économiques et sociales*, n° 173, p.17-24.

URL:<https://shs.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2013-3-page-17?lang=fr>.

Ouvrages

Barton, H., Tsourou, C., (2004), “Urbanisme et santé, un guide de l’OMS pour un urbanisme centré sur les habitants”,

URL : [Urbanisme et sante : Un guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants \(uqtr.ca\)](http://urbanisme.uqtr.ca)

Epstein, R., De Maillard, J., (2020), “Ville (politique de la ville)”, *Dictionnaire des politiques territoriales*.

URL:<https://shs-cairn-info.ressources-electroniques.univ-lille.fr/dictionnaire-des-politiques-territoriales--9782724626001-page-571?lang=fr>.

El Kostiti, H., Kerkouche, L., Rahni, A., (2023), “Pour le meilleur et pour le pire, un récit de lutte urbaine à Roubaix”

Stébé, J-M., Marchal, H., Bertier, M., (2016), “Les idées reçues sur le logement social”

Articles de périodiques en ligne

Alerte, S., Bidan, M., Rochas, J., (2024), “Dans le Nord, des gens du voyage victimes de “racisme environnemental” depuis 11 ans”, *StreetPress*,

URL: [Dans le Nord, des gens du voyage victimes de « racisme environnemental » depuis 11 ans | StreetPress](https://www.streetpress.com/fr/article/1174444-dans-le-nord-des-gens-du-voyage-victimes-de-racisme-environnemental-depuis-11-ans)

Gaudant, N., (2013), “La mixité sociale : objectif ou résultat des projets de rénovation urbaine ?”, *Métropolitiques*,

URL: [La mixité sociale : objectif ou résultat des projets de rénovation urbaine \(...\) - Métropolitiques \(metropolitiques.eu\)](http://www.metropolitiques.eu/la-mixite-sociale-objectif-ou-resultat-des-projets-de-renovation-urbaine-)

Dossiers/études thématiques

Adulm, (2023), “Les évolutions sociales des quartiers prioritaires de la ville de la Métropole Européenne de Lille”

URL: [Evolutions-sociales-des-QPV_ADULM.pdf \(adu-lille-metropole.org\)](#)

Coolen, T., Koves, C., Gouache, C., Leclerq, M., Noël, F., Polleti-Clavet, L., Wable, M., (2023), “Vers des espaces publics plus inclusifs ? Récit d’une expérience menée à la Métropole Européenne de Lille”

URL: [Vers des espaces publics plus inclusifs ? \(calameo.com\)](#)

Irev, (2014), “dossier ressources droit commun”

URL: [dossier ressources droit commun \(irev.fr\)](#)

OCDE, (2024), “Justice environnementale : Contexte, défis et approches nationales”, *Éditions OCDE, Paris*,

URL: <https://doi.org/10.1787/d96d644d-fr>

Union sociale pour l’habitat, (2018), “Maisons du projet dans le NPNRU : préconisations issues d’une analyse réalisée sur 10 sites” URL: [https://www.union-](https://www.union-habitat.org/sites/default/files/dossiers-cr/documents/2018-06/synthese_finale_maisons_du_projet_juin_2018.pdf)

[habitat.org/sites/default/files/dossiers-cr/documents/2018-06/synthese_finale_maisons_du_projet_juin_2018.pdf](https://www.union-habitat.org/sites/default/files/dossiers-cr/documents/2018-06/synthese_finale_maisons_du_projet_juin_2018.pdf)

Webographie

Anru, (2020), “Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)”
URL: [Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain \(NPNRU\) | ANRU - Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine](#)

Anru, (2020),”Les programmes d’investissement d’avenir”
URL: [Les Programmes d’investissement d’Avenir | ANRU - Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine](#)

Géoconfluence, (2024),”Justice environnementale”
URL: [Justice environnementale — Géoconfluences \(ens-lyon.fr\)](#)

Géoconfluence, (2021), “Transition”
URL : [Transition — Géoconfluences \(ens-lyon.fr\)](#)

Infos.gouv, (2021), “Le Programme d’investissement d’avenir”
URL : [Le Programme d’investissements d’avenir | info.gouv.fr](#)

La langue française, (2024),”Définition de sarcellite”
URL: [Définition de sarcellite | Dictionnaire français \(lalanguefrancaise.com\)](#)

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, (2022), “Loi de nouvelle géographie prioritaire (loi Lamy)”
URL:[Loi de nouvelle géographie prioritaire \(loi Lamy\) | Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoire, (2022), “Le renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires”,
URL: [Le renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires | Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

Personnes ressources

Zoé BREVIERE, cheffe de projets innovation et agriculture

Rocio CALZADO, urbaniste et doctorante à l’Ecole Pont de Chaussée

Myriam CAU, co-présidente de l’Association des Urbanistes des Haut-de-France

Hervé FRYSS, chargé de mission innovation et qualité environnementale des projets ANRU,
service Mission Rénovation urbaine (Ville de Lille)

Sophie RICARD, architecte-urbaniste et co-directrice de la Preuve par 7

Florian VERTRIEEST, président du collectif anti-démolition de l'Alma Gare

Naima, ambassadrice santé à Espace santé et habitante de Concorde

Sadia, ambassadrice santé à Espace Santé